

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

Vice rectorat du développement de la prospective et de l'orientation



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°.../VRDPO/U.T.M. B/2025

Portant sur :

2025



ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

Soumissionnaire (cachet de l'entreprise) :

MAITRE D'OUVRAGE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

N. I. F : 098608019033424

Adresse :BP n° 417 route de Kenadsa, Bechar, -08000-

Tél. / Fax :049-23-89-87/74



Sommaire

I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	6
ARTICLE 02 : IDENTIFICATION DES LOTS DES EQUIPEMENTS.....	6
ARTICLE 03 : ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE.....	6
ARTICLE 04 : DEFINITIONS DES TERMES	6
ARTICLE 05 : MODE DE PASSATION	7
ARTICLE 06 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS.....	7
ARTICLE 07 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 09 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.....	7
ARTICLE 10 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS.....	8
ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES	8
ARTICLE 12: BREVETS	8
ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE	8
ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT	8
ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES	8
ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE	8
ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION	8
ARTICLE 18 : PRESENTATION DE L'OFFRE	9
ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE.....	10
19.1/ DOSSIER DE CANDIDATURE.....	10
19.2/ OFFRE TECHNIQUE	11
19.3/ OFFRE FINANCIERE.....	11
ARTICLE 20 : DEPOTS DES OFFRES.....	12
ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	12
ARTICLE 23 : MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES.....	12
ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES.....	12
ARTICLE 25 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX.....	12
ARTICLE 26 : OUVERTURE DES PLIS	13
ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES.....	13
ARTICLE 28 : EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES	16
ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES	16
ARTICLE 30 : VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE.....	17
ARTICLE 31 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LADECLARATION DE CONDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	17
ARTICLE 32 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OUD'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES	17
ARTICLE 33 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE.....	17
ARTICLE 34 : ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ.....	18
ARTICLE 35: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	18
ARTICLE 36 : CLAUSE PRINCIPE.....	18
ARTICLE 37 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES ..	18



II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	19
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE.....	21
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION	21
ARTICLE 03 : TEXTE DE REFERENCE	21
ARTICLE 04 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	21
ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS.....	22
ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX.....	22
ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHE.....	22
ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE	22
ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE	22
ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE.....	22
ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT	22
ARTICLE 12 : CAUTION DE BONNE EXECUTION.....	22
ARTICLE 13 : CAUTION DE GARANTIE.....	22
ARTICLE 14 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE.....	23
ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISON	23
ARTICLE 16 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	23
ARTICLE 17 : LA FORMATION	23
ARTICLE 18 : DELAIS D'EXECUTION	23
ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD.....	23
ARTICLE 20 : MODALITE DE LIVRAISON.....	23
ARTICLE 21 : RECEPTION PROVISOIRE	24
ARTICLE 22 : DELAI DE GARANTIE	24
ARTICLE 23 : INTERETS MORATOIRES	24
ARTICLE 24 : RECEPTION DEFINITIVE	24
ARTICLE 25 : SERVICE APRES-VENTE ET DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE	24
ARTICLE 26 : PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	24
ARTICLE 27 : CAS DE FORCE MAJEURE.....	25
ARTICLE 28 : REGLEMENT DES LITIGES	25
ARTICLE 29 : RESILIATION.....	25
ARTICLE 30 : NANTISSEMENT	25
ARTICLE 31 : AVENANT DU MARCHE.....	25
ARTICLE 32 : CLAUSES DE PRINCIPE	25
ARTICLE 33 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	26
ARTICLE 34 : ENTREE EN VIGUEUR	26
ARTICLE 35 : IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES	26
ARTICLE 36:ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES	26
ARTICLE 37 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE.....	26
III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES.....	27
IV. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)	36
V. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS (D.Q.E)	44
VI. RECAPITULATIF DES LOTS	52
VII. MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF	54

A.	PLAN INDIQUANT LA POSITION DE LA NICHE AINSI QUE LES SEPT (07) POSTES.....	54
B.	ATTESTATION DE VISTE DU SITE.....	54
C.	LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI D'EXECUTION PROPOSE.....	54
D.	LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE GARANTIE PROPOSE.....	54
E.	LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LA FORMATION.....	54
F.	LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LES MOYENS HUMAINS AFFECTES AU PROJET.....	54
G.	LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE SERVICE APRES-VENTE ET DEDISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE.....	54
H.	PLANNING DES LIVRAISONS.....	54
VIII.	ANNEXES.....	63
I.	DECLARATION A SOUSCRIRE.....	63
J.	LETTRE DE SOUMISSION.....	63
K.	DECLARATION DE CANDIDATURE.....	63
L.	DECLARATION DE PROBITE.....	63
	AVIS D'APPEL D'OFFRES.....	79



I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges est relatif au lancement d'un appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux dispositions des articles de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et au décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service publics, en vue de définir les conditions d'exécution et d'attribution des marchés relatifs de l'opération :

Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses Physico-chimiques de Béchar

L'objectif est l'acquisition, l'installation et la mise en service.

ARTICLE 02 : IDENTIFICATION DES LOTS DES EQUIPEMENTS

Le Cahier des charges est composé de deux lots suivants :

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

Remarque : Le lot étant une entité homogène, les candidats sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des items du lot. Tout manquement à cette condition, entraînera le rejet de l'offre du lot concerné.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

L'université de BECHAR invite toutes les sociétés (personnes physiques ou morales) à concourir pour la fourniture et installation des équipements objet du présent cahier des charges conformément aux dispositions de l'article 55 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Les critères d'éligibilité au titre du présent appel d'offres sont :

- Les soumissionnaires, personnes physiques ou morales, disposant de **registre de commerce électronique** comportant le code adéquat à l'offre objet du présent cahier de charges.
- La société disposant de références professionnelles en présentant au moins deux (02) attestations de bonne exécution pour des prestations de même nature, dans le domaine des équipements scientifiques et de recherche pendant les dix dernières années.
- La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire cumulé réalisé sur les trois (03) dernières années « 2021/2022/2023 » où « 2022/2023/2024 ». Le chiffre d'affaire **cumulé**, de ces trois (03) dernières années, doit être égale à au moins **30.000.000,00 DA**

Les attestations de bonne exécution doivent être délivrées par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations doivent porter toutes les indications relatives aux prestations exécutées tels que montant, nature exacte et taille des commandes livrées.

ARTICLE 04 : DEFINITIONS DES TERMES

- ✓ **Le service contractant** : désigne l'administration en se référant à L'UTMB
- ✓ **Le soumissionnaire** : désigne le fournisseur qui a présenté une offre en vue d'exécuter les prestations, objet du cahier des charges.
- ✓ **Le partenaire cocontractant** : désigne la société qui a été retenue en vue de contracter le marché, objet de l'avis d'Appel d'offres.
- ✓ **Le marché** : désigne le contrat passé entre le service contractant et le partenaire cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des travaux, objet de l'Appel d'offres.
- ✓ **Le produit** : Ce terme désigne le matériel, équipement à fournir par la partie cocontractante.
- ✓ **Spécifications techniques** : ce terme désigne toutes les normes, performances, rendement et toutes indications techniques en général formant les caractéristiques techniques du produit.
- ✓ **L'origine** : Ce terme signifie le pays où les produits ont été fabriqués.



ARTICLE 05 : MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est passé selon la procédure d'Appel d'Offre Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales en vertu des dispositions de l'article n° 44 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et l'articles 39 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

ARTICLE 06 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article n°75 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 51 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

- qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles n°71 et n°74 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- qui ont fait une fausse déclaration ;
- qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défailtantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

ARTICLE 07 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles 61 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et l'articles 46 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le présent avis d'appel d'offre est rédigé en langue arabe et, au moins, dans une langue étrangère. Il est publié obligatoirement dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et, au moins, dans deux (02) quotidiens nationaux diffusés au niveau national.

ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le service contractant et le soumissionnaire, seront rédigés en langue nationale et/ ou en langue français.

ARTICLE 09 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Les candidats ou soumissionnaires intéressés par cet avis d'appel d'offres peuvent, directement ou par le biais de représentants dûment mandatés par leurs soins, retirer le présent cahier des charges, au **Vice Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation (VRDPO) -3ème étage - L'Université Tahri Mohamed Bechar**, contre paiement de la somme de **quatre mille (4000,00DA)** Dinars Algériens, non remboursable, payable par virement au Compte de L'université Tahri Mohamed Bechar : **C.C.P. N° 322565 Clé 37**.

Le retrait du cahier des charges du site officiel de l'université « <https://www.univ-bechar.dz> ou <http://web.univ-bechar.dz/vrdpo/> » reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus ; Toutefois, les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement au Vice Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation -3ème étage - L'Université Tahri Mohamed Bechar, afin de **compléter manuellement** leurs procédures sur le registre « Adhoc » des retraits et comportant toutes les indications sur les soumissionnaires (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). **Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traités.**



ARTICLE 10 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS

Le soumissionnaire devra joindre à son **offre technique** toute documentation (catalogues), rédigée en langue Arabe, en langue Française, et/ou en langue Anglaise, ayant subi la dernière mise à jour, permettant :

- L'identification du produit ;
- Ses caractéristiques techniques ;
- Ses performances.
- Son entretien
- Sa maintenance.

ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES

Les produits proposés doivent obéir aux normes en vigueur, notamment en matière de la sécurité, de compatibilité électromagnétique, d'énergie et de radiation (pour les appareils électriques), d'ergonomie, etc...

ARTICLE 12: BREVETS

Le soumissionnaire garantira au service contractant contre toute réclamation des tiers à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle, résultant de l'emploi des produits ou de leurs composants à travers le territoire national.

ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la présentation de son offre. Le service contractant ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenu de les rembourser de quelque façon que se déroule l'appel d'offres et quel qu'en serait le résultat.

ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Tout soumissionnaire, ayant retiré le présent cahier des charges, désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres, peut en faire la demande au service contractant, qu'il doit déposer par écrit à l'adresse suivante : **Vice Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation (VRDPO) -3ème étage** - L'Université Tahri Mohamed Bechar Ou l'envoyer par fax au **049 23 87/ 74**; dans un délai de **dix (10) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre.**

Le service contractant notifie la réponse au soumissionnaire dans un délai de **cinq (05) jours** après la réception de la demande d'éclaircissement.

Une copie de la réponse comportant la question posée, sans l'identification de son auteur, est communiquée en même temps, par le service contractant, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le présent cahier des charges.

ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Le soumissionnaire peut demander un éclaircissement au service contractant concernant un détail dans le cahier des charges. La réponse du service contractant doit être notifier, par écrit, à tous les soumissionnaires au moins **Dix (10) jours** avant la date de dépôt des offres.

Afin de donner aux candidats la possibilité de tenir compte de ces modifications dans leurs offres, le service contractant pourra s'il le juge nécessaire prorogé la durée de préparation des offres et ce conformément aux dispositions de l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics. L'avis de prorogation comportant la nouvelle date de dépôt des offres sera publié au bulletin officiel des marchés public (BOMOP) et dans les quotidiens dans lesquels la publication de l'avis d'appel d'offre a été assurée.

ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie minimum des équipements faisant l'objet du présent cahier des charges est fixé à **dix-huit (18) mois** pour les lots 7 et 8.

ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution proposé doit comprendre la livraison, installation, mise en service des équipements à l'université de Béchar. Ce délai fera l'objet de notation, selon le barème, dans la partie évaluation.



ARTICLE 18 : PRESENTATION DE L'OFFRE

Conformément aux dispositions de l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un **dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes **séparées et cachetées**, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « Offre financière », selon le cas, conformément aux modèles ci-dessous :

DOSSIER DE CANDIDATURE
Dénomination de l'entreprise
Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N°...../VRDPO /U.T.M. B/2025
Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°:.....

OFFRE TECHNIQUE
Dénomination de l'entreprise
Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N°...../VRDPO /U.T.M.B/2025
Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°:.....

OFFRE FINANCIERE
Dénomination de l'entreprise
Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N°...../VRDPO /U.T.M. B/2025
Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°:.....

Ces trois (03) enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe **cachetée et anonyme**, comportant la mention :

A N'OUVRIR QUE PAR
LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES
OFFRES
Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N° .../VRDPO/U.T.M. B/2025
Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

Remarque :

- ✓ Les offres devront être déposées directement, à la date de dépôt des offres fixée ci-dessous à l'adresse sus citée.
- ✓ Aucune offre ne sera acceptée si elle parvient après la date et l'heure fixées pour le dépôt des offres.
- ✓ Toute offre présentée dans des enveloppes non conformes aux modèles ci-dessus, sera rejetée.



ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

19.1/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- 1) Une **déclaration de candidature**, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration pour tous les lots) ;
- 2) Une **déclaration de probité**, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration pour tous les lots) ;
- 3) Les documents relatifs aux **pouvoirs habilitant les personnes à engager** le soumissionnaire (La délégation du pouvoir de signature), selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges, dans le cas où le signataire de l'offre n'est pas le soumissionnaire lui-même ;
- 4) Le **Registre de commerce électronique** comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
- 5) Une copie du **statut(s) du soumissionnaire**, dans le cas où celui-ci est une société commerciale ;
- 6) Une copie de la **carte d'identification fiscale (NIF)**,
- 7) **L'extrait du casier Judiciaire**, pas moins de trois (03) mois, de la personne engageant l'entreprise
- 8) Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de CNRC délivrée par le Centre National du Registre du Commerce. Commerce, **en cours de validité**
- 9) Les **pièces fiscales et parafiscales certifiées** conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit algérien : **Extrait de rôles apuré et actualisé** ou un échéancier de paiement avec la mention « ne figure pas sur le fichier national des fraudeurs » et **mise à jour CASNOS et CNAS**),

Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

- 10) **Les copies des bilans comptables des trois dernières années** « 2021/2022/2023 » où « 2022/2023/2024 », certifiés par un commissaire aux comptes ou par un comptable agréé, visés par les services des impôts compétents, accompagnés des copies des comptes des résultats de la même période ;
- 11) **Les références bancaires** délivrées par la banque du soumissionnaire accompagné de **l'attestation de solvabilité** délivrée par la banque concernée après la publication de l'avis d'appel d'offres ;
- 12) Soumissionnaire ayant réalisé des marchés, justifiés par, au moins, **deux (02) attestations de bonne exécution** (ou procès-verbaux des réceptions définitives) **dans les domaines en relation avec l'objet** du présent cahier des, portant référence, intitulé, montant, et date de signature, signées par les maîtres d'ouvrage publics.

NB :

- 1- Le service contractant se réserve le droit de s'informer sur les capacités techniques, professionnelles et financières des soumissionnaires par tout moyen légal conformément aux dispositions de l'article 56 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 44 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- 2- Le service contractant se réserve le droit de vérifier, par tout moyen, l'authenticité des documents et informations fournis par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans ces documents et informations entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

Conformément aux dispositions de l'article n°69 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement à l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.



19.2/ OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit être établie conformément au cahier des charges et doit comporter les documents suivants :

1) Le présent cahier des charges comprenant :

- a) Le cahier des charges - instruction aux Soumissionnaires, le cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.), le cahier des prescriptions techniques (C.P.T.), doit obligatoirement portée dans les dernières la **mention manuscrite « Lu et accepté »** avec signature et cachet du soumissionnaire ainsi que la date.
- b) Une **déclaration à souscrire**, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :

- a) Les spécifications techniques détaillées (catalogues ou fiches techniques doivent être lisibles et en couleur) des produits proposés conformément au Cahier des spécifications techniques. La documentation nécessaire (sur support informatique et/ou catalogue).

En plus, pour le LOT 7 c'est obligatoire de joindre :

- o Dimensionnement des tuyaux pour chaque gaz selon les normes.
 - o Plan de distribution détaillé (schéma isométrique) conformément à la conception proposée.
 - o Vérification des points de raccordement selon les besoins.
 - o Etablissement d'un devis quantitatif détaillé conformément à la conception proposée
- b) Les certificats de conformités aux normes internationales des équipements proposés pour tous les articles du lot objet de la soumission ;

N.B 1 : Les documents cités en a) et b) doivent être anonymes (Aucune indication du soumissionnaire) sinon l'offre sera rejetée ; Une version électronique (CD) de ces documents doit être fournis.

- c) La liste des moyens humains (Personnel technique, Ingénieurs et/ou Techniciens) justifiés par les attestations de mise à jour CNAS et/ou CASNOS en cours de validité et diplômes.
- d) Le mémoire technique justificatif : comprenant les engagements concernant la qualité et moyens humains du soumissionnaire, délai de livraison, la durée de garantie, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange, conformément à l'annexe du présent cahier des charges.
- e) Le planning de livraison et de mise en service des équipements, renseigné, daté et signé.

19.3/ OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit comporter les documents suivants :

- 1) La **lettre de soumission**, renseignée, datée et signée, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- 2) Le **bordereau des prix unitaires** (BPU), en hors taxes, renseignée, daté et signé
- 3) Le **détail quantitatif et estimatif** (DQE), en hors taxes et en toutes taxes comprises renseignée, daté et signé
- 4) Le **tableau récapitulatif du lot**, renseignée, daté et signé

N.B 2 :

L'offre ne doit comporter aucune modification, mention entre les lignes, surcharge ou suppression.



ARTICLE 20 : DEPOTS DES OFFRES

Durée de préparation des offres :

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt-cinq (25) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse ou le portail des marchés publics, et cela conformément à l'article n° 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres, dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout moyen.

Date et heure limite de dépôt des offres :

Conformément aux dispositions de l'article n°66 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la **date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation** des offres de **08h00 à 11h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

Lieu de dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Vice-Rectorat du Développement, de la Prospective et de
l'Orientation, 3ème étage - Université Tahri Mohamed Béchar**

ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Conformément à l'article n°99 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 76 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de **Trois (03) mois**. Pendant la durée de validité des offres les soumissionnaires restent engagés par leurs offres.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 76 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

ARTICLE 22 : MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire indiquera le montant sur le bordereau des prix unitaires en hors taxes, en chiffres et en lettres.

A la fin du devis quantitatif et estimatif, il fera ressortir :

- Le montant total en hors taxes (**HT**).
- Le montant de la TVA (**TVA à 19%**).
- Le montant total en toutes taxes comprises (**TTC**) en chiffres et en lettres.

ARTICLE 23 : MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Aucune modification ni retrait des offres déposées ne seront acceptés après le dépôt et l'enregistrement des offres sur le registre ad hoc, ouvert à cet effet par le service contractant.

ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES

L'offre doit être écrite de façon lisible et porte la signature de la personne autorisée à engager le soumissionnaire au titre du marché.

L'offre ne devra comporter aucune modification, surcharge ou suppression.

Toute rature ou surcharge flagrante entraînerait le **rejet de l'offre**.

ARTICLE 25 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX

Les prix proposés par le soumissionnaire sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.



ARTICLE 26 : OUVERTURE DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 71, 72, 73 et 160 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et l'articles 48 et 49 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'ouverture des plis s'effectuera en une seule (01) phase par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant en séance publique, au siège de Vice-Rectorat du Développement, de la Prospective et de l'Orientation, 3^{ème} étage de l'Administration centrale, L'Université Tahri Mohamed Bechar et en présence des soumissionnaires intéressés ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.

Compte-tenu de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre et de la durée de préparation des offres, la date et l'horaire d'ouverture des plis sont fixés à :

Le à 11h.

La commission a pour mission de

- 1) Constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- 2) Dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions ;
- 3) Dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- 4) Parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- 5) Dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- 6) Inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose au service contractant le cas échéant, dans un procès-verbal de déclarer d'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 38 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics; La procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

L'évaluation technique des offres sera assurée, en deux étapes, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant dans les conditions prévues par les dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'articles 48 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Dans le cadre de ce cahier de charge, le service contractant désigne, une **commission AD-HOC** composée d'enseignants spécialistes appartenant à la faculté - département et dont les compétences sont en rapport avec l'objet de ce cahier des charges ; cette commission est chargée de l'étude et de l'analyse des caractéristiques techniques pour les besoins de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. La décision est signée par le directeur de l'université Tahri Mohamed Bechar

Les membres de la commission AD-HOC prendront en charge l'analyse technique des offres et dresseront un rapport des caractéristiques techniques des équipements proposés et leurs conformités avec les spécifications techniques énoncées dans le cahier des charges. Cette expertise s'effectuera par lot.

Le rapport d'expertise devra être signé par l'ensemble des membres de la commission AD-HOC et sera transmis à la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant qui en prendra connaissance puis, décidera de l'évaluation finale et de la note technique à attribuer.



ETAPE ① : Vérification de l'éligibilité et conformité des offres

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant entamera son travail par l'examen de l'éligibilité et de la conformité des offres par rapport aux dispositions du présent cahier des charges. Toute offre **non conforme à celui-ci, sera rejetée**, pour l'un des motifs suivants :

- ✓ Présentation des offres non conforme à celle décrite dans l'article 18 : « PRESENTATION DE L'OFFRE » du présent cahier des charges.
- ✓ Tout soumissionnaire dont les capacités professionnelles ne sont pas conformes à l'article n°03 du présent cahier des charges.
- ✓ Tout soumissionnaire ne proposant pas, au moins, **deux (02) attestations de bonne exécution**, dans les domaines en relation avec les lots du présent cahier des charges.
- ✓ Tout soumissionnaire proposant un matériel non conforme au cahier des prescriptions techniques communes.
- ✓ Tout soumissionnaire proposant une **garantie inférieure à dix-huit (18) mois**.
- ✓ Tout soumissionnaire proposant une **maintenance et un service après-vente (MSAV) inférieure à la durée de garantie**.
- ✓ Tout soumissionnaire dont la liste des moyens humains **ne comprend pas au moins** le personnel qualifié suivant :

- Un (01) ingénieur de profil technologie.
- Un (01) TS ou DEUA en relation avec le domaine du présent cahier de charge (Profil technique).

Ne seront pris en compte que les personnels pour lesquels seront présentés une copie du diplôme et l'affiliation à la CNAS durant l'année en cours.

ETAPE ② : Système d'évaluation et de notation sur soixante-dix (70) points

La notation technique des offres se fera par lot. Elle sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

<i>Evaluation technique</i>	
<i>Point évalué</i>	<i>Note maximale accordée</i>
Caractéristiques techniques des équipements	30 pts
Délai d'exécution (livraison, installation et mise en service)	12 pts
Délai de garantie en plus de dix-huit (18) mois obligatoire	10 pts
Délai de service après-vente (MSAV) en plus de dix-huit (18) mois	08 pts
Moyens humains	10 pts
Total	70 pts
Note minimale de pré qualification à l'évaluation financière	50 pts

La note des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement est ≥ 50 points



1) Caractéristiques techniques des équipements : **Trente (30) points**

CRITERES D'EVALUATION DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES LOTS SUIVANTS :			
LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique			
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire			
Caractéristiques qualitatives des équipements	Non-conforme au cahier des charges	Conformes au cahier des charges	Conformes au cahier des charges, avec technologie des équipements supérieure
	Offre rejetée	20 points	25 points
Formation(../5 points)		05 points	05 points
Total (../30 points)		25 points	30 points

Remarque : Pour les prescriptions techniques (**voir N.B 1 (page 11) condition de rejet**) le soumissionnaire doit fournir la documentation et les photos en couleur avec les caractéristiques techniques détaillées du fabricant pour chaque lot/ items tel inséré dans les prescriptions techniques. Aussi, toutes données techniques (normes de fabrication des équipements, catalogues...) substantiellement équivalentes ou supérieures (technologie récente). En plus des documents exigés pour le lot 7.

2) Délai d'exécution (livraison, installation et mise en service): **Douze (12) points**

<p>Délai de livraison, installation et mise en service : (max 12 pts)</p> <p>L'offre proposant le délai le plus court (en jours) se verra attribuée la note maximale de 12 points</p> <p>-Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :</p> $\text{Note} = \frac{\text{Délai le plus court proposé}}{\text{Délai proposé dans l'offre considéré}} \times 12$	12 pts
--	---------------

3) Délai de garantie : **dix (10) points**

<p>Délai de garantie : (max 10 pts)</p> <p>L'offre proposant le délai de garantie le plus élevé se verra attribuée la note maximale de dix (10) points,</p> <p>N.B. : Toute offre proposant un délai inférieur à 18 mois (lots 7 et 8) sera rejetée.</p> <p>-Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :</p> $\text{Note} = \frac{\text{Délai de garantie de l'offre considérée}}{\text{Délai de garantie le plus élevé}} \times 10$	10 pts
---	---------------

4) Délai de service après-vente (SAV) : **Huit (08) points**

<p>Délai de service après-vente (SAV) :</p> <p>- L'offre proposant le délai de service après-vente le plus élevé se verra attribuée la note maximale de huit (08) points.</p> <p>-Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :</p> $\text{Note} = \frac{\text{Délai du SAV de l'offre considérée}}{\text{Délai de SAV le plus élevé}} \times 08$ <p>N.B. : Toute offre proposant un délai de service après vente (SAV) inférieur au délai de garantie proposé (suivant le lot considéré) sera rejetée.</p>	08 pts
---	---------------

5) Moyens humains : **dix (10) points**

<p>Moyens humains (disponibilité en personnel qualifié) (max = 10 pts):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre 1 et 4 employés 05 pts ▪ Entre 5 et 10 employés..... 08 pts ▪ Plus de 10 employés..... 10 pts 	10pts
--	--------------



ARTICLE 28 : EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 48 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procède à l'évaluation financière des offres relatives aux soumissionnaires pré-qualifiés techniquement lors de la phase de l'évaluation technique, selon le processus suivant :

- ① Correction des erreurs
- ② Notation financière

Evaluation financière (30 points)	
① Correction des erreurs	<p>Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de l'appel d'offres et pré-qualifiées techniquement, seront vérifiées, bordereau des prix unitaires et du détail estimatif et quantitatif, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres au niveau du bordereau des prix unitaires, le montant en lettre fera foi. ➤ Lorsque le bordereau des prix unitaires n'est pas renseigné en lettre et en chiffres, le soumissionnaire sera écarté. ➤ Lorsqu'il existe des surcharges et des ratures sur le prix unitaire en chiffres ou en lettre, le soumissionnaire sera écarté. ➤ Lorsqu'il existe une différence entre les prix unitaires du détail quantitatif et estimatif et le bordereau des prix unitaires, le soumissionnaire sera écarté. <p><u>N/B :</u> À l'exception des corrections citées ci-dessus, toute modification des prix est catégoriquement rejetée.</p>
② Notation financière <i>Trente (30) points</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note relative à l'offre financière la moins disante : 30 points ✓ Autres Offres : $\left(\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}} \times 30 \right)$ points

NOTA :

Pour le PRODUIT D'ORIGINE ALGERIENNE et/ou les entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, Une marge de préférence, d'un taux de 25% est accordée et ce conformément à l'article 83 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics, et l'articles 62 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES

Après toutes les vérifications ci-dessus, les offres seront évaluées et classées. Le classement des offres est basé sur la **somme arithmétique de la note technique et de la note financière.**

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres proposera au service contractant de retenir comme attributaire provisoire du marché(s), le soumissionnaire dont :

- L'offre qui totalise **la meilleure (la plus élevée) note globale** technico-financière (note technique + note financière).
- En cas **d'égalité sur la note globale**, l'offre qui sera retenue est celle ayant obtenu la **note technique la plus élevée.**



- En cas d'égalité des notes techniques de deux ou plusieurs offres techniques, celle dont la note **des caractéristiques techniques des équipements** est la plus élevée sera retenue.
- En cas d'égalité de la note **des caractéristiques techniques des équipements** de deux ou plusieurs offres techniques, le critère suivant, selon l'ordre décroissant de l'évaluation technique (page 14), ayant la note la plus élevée sera retenue.

ARTICLE 30 : VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE

Conformément l'article 54 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et l'articles 43 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le service contractant peut procéder, s'il le juge nécessaire, à la vérification des capacités techniques, financières, professionnelles et aux références du candidat auprès d'autres services contractants. Il peut demander des informations, par tout moyen légal, auprès d'autres services contractants et organismes chargés d'une mission de service public et des banques et ce conformément à l'article 56 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et l'articles 44 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 31 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION DE CONDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, seul l'attributaire du marché est tenu de fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, les documents justifiant les informations contenues dans sa déclaration de candidature, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis, ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée et le service reprend la procédure d'évaluation des offres.

Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché au tord exclusif du partenaire cocontractant.

ARTICLE 32 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OUD'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

- La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut proposer, au service contractant, le rejet de l'offre retenue conformément à **l'article 72** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 48 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, dans les cas suivants :
 - Si elle établit que l'attribution du projet entraînerait une domination du marché par le partenaire retenu ou fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné,
 - Si l'offre financière de l'opérateur économique, retenu provisoirement, paraît anormalement basse ou excessive, le service contractant peut la rejeter, par décision motivée, après avoir demandé, par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifier les justifications fournies.

Le service contractant peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas ou leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée et ce, conformément à **l'article 73** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 49 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 33 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE

Conformément l'article 40 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et l'article 38 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'appel d'offre est la procédure visant à obtenir les offres de plusieurs soumissionnaires entrant en concurrence et à attribuer le marché, sans négociation, au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix objectifs, établis préalablement au lancement de la procédure. La procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse, dans les cas suivants :



- Aucune offre n'est réceptionnée,
- Si, après évaluation des offres reçues, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges,
- Aucun financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 34 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Un avis d'attribution provisoire du marché sera inséré dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et dans les organes de presse dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié, si cela est possible. Cet avis comportera :

- L'identification du soumissionnaire retenu ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire retenu ;
- Le montant de l'offre retenue ;
- Le délai d'exécution global du marché ;
- Le délai d'exécution de garantie des équipements ;
- La note du soumissionnaire retenu ;

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant, invitera dans le même avis ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le BOMOP ou dans la presse, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 56 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 35: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conformément à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'articles 66 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité, dont le modèle est prévu à l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 36 : CLAUSE PRINCIPE

Toute clause insérée dans le présent cahier des charges et qui serait contraire à la législation et à la réglementation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 37 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire conformément à l'article 17 ci-dessus, revêtu en sa dernière page, de son cachet et de sa signature, ainsi que la mention manuscrite « lu et accepté », avec toutes les pages paraphées par ses soins.

Fait à, le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)
« Lu et accepté »

II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES





Identification des parties contractantes

Marché passé conformément aux dispositions du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

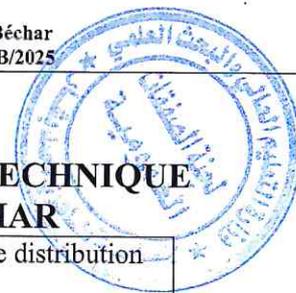
Entre, d'une part :

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par :
Monsieur : **Professeur BEZZAZI Boudjema**, Recteur de l'université Tahri Mohamed Bechar,
Ayant tous pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné, ci-après, par l'expression « **Le service contractant** »,

Et, d'autre part :

L'entreprise.....
.....
Dont le siège est sis à
.....
.....
représenté par Monsieur :
.....
Ayant tous les pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné ci-après par l'expression « **LE COCONTRACTANT** »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :

ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

Il inclut l'installation, la mise en service et ce conformément au cahier des prescriptions techniques joint en annexe.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est conclu après appel d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales en vertu des dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et les articles 36 à 39 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 03 : TEXTE DE REFERENCE

Le présent contrat est régi par la législation et la réglementation en vigueur, notamment :

1. La loi n° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, modifiée et complétée ;
2. La loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, modifiée et complétée ;
3. La loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,
4. La loi n° 97/07 du 25-01-1995 relative aux assurances, modifié et complété
5. La loi 90/11 du 21-04-1990 relative à la relation du travail
6. L'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal, modifiée et complétée ;
7. L'ordonnance n°75-58 du 26 septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée ;
8. L'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifiée et complétée ;
9. L'ordonnance n° 76-103 du 09 décembre 1976, portant code du timbre, modifiée et complétée ;
10. L'ordonnance n° 76-105 du 09 Décembre 1976, portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.
11. L'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée ;
12. Le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; ensemble de lots
13. Le décret exécutif n°05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative ;
14. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2015 fixant les modèles de la déclaration de probité, de la déclaration de candidature, de la déclaration à souscrire, de la lettre de soumission et de la déclaration de sous-traitant.

Il est de plus précisé que toute clause qui pourrait être contraire aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publiques, doit être considérée comme nulle et non avenue.

ARTICLE 04 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces et les documents contractuels constituant le présent marché sont les suivants :

- 1) Le présent marché et ses annexes
- 2) Le cahier des prescriptions techniques communes (C.P.T.C)
- 3) Le bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- 4) Le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E)
- 5) La lettre de soumission
- 6) La déclaration de candidature
- 7) La déclaration à souscrire
- 8) La déclaration de probité



ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS

L'équipement, objet du présent marché, devra être d'origine, de fabrication irréprochable, de marque connue, de technologie récente, neuf et correspondre aux normes de références en vigueur dans le pays d'origine du titulaire conformément aux descriptions données dans les documents techniques établis en Arabe, en Français ou en Anglais, que le cocontractant s'engage à remettre.

ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

Les prix du présent projet de marché, établis en toutes taxes comprises, sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée d'exécution du marché conformément à l'article 101 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015.

ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHE

Le montant global du marché est fixé comme suit :

Montant HT :

✓ En chiffres :

✓ En Lettres :

Montant TVA :

✓ En chiffres :

✓ En Lettres :

Montant TTC :

✓ En chiffres :

✓ En Lettres :

ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant :

- Relevé d'identité Bancaire (R.I.B) n° :
- Ouvert à Agence
- Au nom de
- Adresse :

ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE

Aucune avance forfaitaire n'est prévue dans le présent marché.

ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des équipements faisant l'objet du présent marché.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué en situation unique, après livraison complète du lot, attestée par un Bon de livraison et un Procès-verbal, installation et mise en service du matériel correspondant, et présentation d'une situation unique de paiement.

Conformément aux dispositions des articles n°119 et n°120 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant s'acquittera du règlement des sommes dues, au titre du présent marché par mandat administratif après la livraison, l'installation et la mise en service des équipements, sur présentation de la situation établie en six (06) exemplaires par le cocontractant, dans un délai de Trente (30) jours à compter de la date de la réception des situations.

ARTICLE 12 : CAUTION DE BONNE EXECUTION

En application des articles 130, 131 et 133 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés public, le cocontractant est tenu de fournir une caution de bonne exécution du marché de 5% du montant des fournitures. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 13 : CAUTION DE GARANTIE

La caution de bonne exécution, citée à l'article précédent, est transformée, à la réception provisoire, en caution de garantie et cela en application des dispositions de l'article 133 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.



ARTICLE 14 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE

La caution de garantie est totalement restituée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive des équipements conformément à l'article 134 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 15 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison, le transport et la manutention (chargement et déchargement) des équipements sont assurés par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison - **L'Université Tahri Mohamed Bechar**-, par ses propres moyens. Il ne peut, en aucun cas, demander l'utilisation des moyens humains ou matériels du service contractant. Le fournisseur notifiera le service contractant de la date et l'heure de la livraison.

ARTICLE 16 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le cocontractant remet, en plusieurs exemplaires, et au plus tard à la réception provisoire, toute documentation technique nécessaire à la description, l'emploi, l'entretien et la réparation des équipements ainsi que les catalogues des pièces de rechange composant ces équipements, et ce pour chaque type d'équipement.

ARTICLE 17 : LA FORMATION

Le cocontractant assure une formation de jours pour le personnel utilisateur de cet équipement pour un nombre de (Ingénieur, Technicien supérieur).

Le cocontractant informe le contractant du programme et la période de la formation.

ARTICLE 18 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements définis dans le présent marché est fixé à :

(.....) jours calendaires

et ce, à compter de la date de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution du marché.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution du présent marché sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le cocontractant est passible d'une pénalité de retard journalière calculée selon la formule suivante :

$$P = \frac{V}{7xD} \times NJ$$

Où :

P = Montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités de retard.

V = Montant en TTC du marché contracté, exprimé en dinars algériens.

NJ = Nombre de jours de retard écoulés au-delà des délais fixés.

D = Délais contractuels en jours.

Le montant cumulé des pénalités ne peut toutefois dépasser les 10 % du montant total du marché.

Le nombre de jours de retard est calculé d'après le temps écoulé entre le jour où les fournitures étaient normalement exigibles et la date de leur livraison.

Aucune retenue n'est appliquée si le retard est dû à un cas ou événement de force majeure ou un cas fortuit comme précisé à l'article 27 ci-dessous.

Le service contractant se réserve le droit de résilier le marché aux torts du cocontractant lorsque les pénalités dépassent les 10 % du montant total du marché.

ARTICLE 20 : MODALITE DE LIVRAISON

Le service contractant prendra toutes les dispositions pour préparer l'espace (l'endroit) destiné à recevoir les équipements.

L'installation et la mise en place de tous les équipements faisant objet du présent marché, seront effectués par le cocontractant.

Le cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les matériels reçoivent une protection suffisante de sorte qu'ils puissent supporter les risques inhérents aux opérations de manutention, de stockage et de transport et soient livrés dans les meilleures conditions.

Le cocontractant prendra en charge le transport des équipements jusqu'aux locaux du service contractant.

Le cocontractant est le seul responsable des accidents survenus à ses agents lors de l'exécution du présent marché et s'engage à garantir l'administration contre tout recours qui pourrait être exercé contre lui à cet effet.

Les fournitures livrées, en exécution du présent marché, doivent être conformes aux spécifications techniques énoncées dans le bordereau des prix unitaires du présent marché.



Un procès-verbal d'installation et de mise en service sera dressé et signé par les représentants des services contractant et cocontractant.

ARTICLE 21 : RECEPTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 86 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la réception provisoire des équipements sera prononcée après la **mise en service** de l'ensemble des équipements conformes aux prescriptions techniques.

Cette réception sera sanctionnée après avoir levé toutes éventuelles réserves par la signature d'un **procès-verbal de réception provisoire** conjointement signé par les deux parties contractantes.

S'il y a réserve, parallèlement à la signature du procès-verbal de réception provisoire, il sera dressé une liste, signée également par les deux parties, et reprenant l'ensemble des réserves constatées. Dans ce cas, le cocontractant est tenu de remplacer et/ou réparer, à ses frais, les fournitures défectueuses dans un délai inférieur à Quinze (15) jours. Le soumissionnaire doit assurer une formation au profit du personnel du service contractant, tel précisé dans le CPTC.

ARTICLE 22 : DELAI DE GARANTIE

Le cocontractant garantit que les équipements livrés sont neufs et exempts de tous vices de conception, de fabrication ou de montage. La garantie est pour une période de :.....**Mois et ce, à compter de la date de signature de la réception provisoire.**

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le cocontractant reste tenu d'exécuter toute réparation, mise au point ou réglage reconnu nécessaire pour satisfaire aux conditions du présent marché. Il devra également remplacer toute partie reconnue défectueuse.

Toutes les interventions et réparations incombant au cocontractant pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans un délai raisonnable et n'excédant, en aucun cas, vingt (20) jours.

ARTICLE 23 : INTERETS MORATOIRES

Conformément aux dispositions de l'article n°122 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

ARTICLE 24 : RECEPTION DEFINITIVE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 86 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, à l'issue de l'expiration du délai de garantie des équipements, et après que le cocontractant aura remédié aux vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, un **procès-verbal de réception définitive** est établi pour les matériels. Le procès-verbal sera signé conjointement par les deux parties dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 25 : SERVICE APRES-VENTE ET DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Le cocontractant s'engage, après la période de garantie, à mettre à la disposition du service contractant, le personnel technique, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Le cocontractant s'engage à assurer l'approvisionnement en pièces de rechange et accessoires pendant une durée* de :, au-delà de la période de garantie.

(* : indiquer l'unité : mois, année)

Les fournitures à livrer devront être d'origine, c'est-à-dire fabriquées soit par le constructeur des équipements proposés, soit par un fabricant spécialisé, agréé par le constructeur.

ARTICLE 26 : PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le cocontractant garantira le service contractant contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle, résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments dans le pays du service contractant.

Le cocontractant assurera la défense du service contractant contre toute action judiciaire alléguant que les équipements, objet du marché, constituent une contrefaçon, et paiera les dommages et intérêts.

Le service contractant s'engage à respecter les termes de tout avis transmis par le cocontractant concernant le droit de propriété intellectuelle.



Le service contractant reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les marques de commerce ou noms commerciaux, ou droits de propriété industrielle du cocontractant.

ARTICLE 27 : CAS DE FORCE MAJEURE

Au cas où le cocontractant se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'une des obligations aux termes du présent contrat par suite de force majeure, il devra en informer le service contractant dans un délai n'excédant pas **08 jours**. Les cas de force majeure sont ceux définis par le code civil algérien (tout événement indépendant de la volonté des deux parties contractantes, imprévisible, irréversible et insurmontable).

Dans le cas où le cocontractant justifie l'impossibilité d'accomplir ses engagements, le service contractant lui accordera, selon le caractère des faits ou événements signalés, un délai raisonnable pour exécuter ses obligations. Ce délai arrêté d'un commun accord entre les deux parties contractantes sera décompté à partir de la disparition de l'événement de force majeure.

ARTICLE 28 : REGLEMENT DES LITIGES

Tous les litiges qui surgissent au cours de l'exécution du présent marché sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, conformément aux articles n°153, n°154 et n°155 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et les articles 87,88 et 89 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Avant toute action en justice dont le lieu d'arbitrage est le tribunal administratif **de la wilaya de Bechar** et sans préjudice de l'application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ce marché chaque fois que cette solution permet :

- De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties.
- D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du marché.
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement à l'amiable des litiges du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, institué en vertu des dispositions de l'article n°154 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément aux conditions prévues à l'article n°155 du même décret et l'article 88 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 29 : RESILIATION

En application des dispositions des articles n°149 à n°152 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et les articles 90 à 93 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics le présent marché peut être résilié aux torts du cocontractant par le service contractant, après mise en demeure, lorsque le cocontractant déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements ou lorsqu'il a pris un tel retard dans les opérations d'exécution du marché que la livraison en est manifestement compromise.

ARTICLE 30 : NANTISSEMENT

Le présent marché sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions des articles n°145 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 85 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires :

Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, représenté par :

- **Monsieur BEZZAZI Boudjema le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar.**
- Comptable Assignataire chargé du paiement, l'Agent comptable de l'Université Tahri Mohamed Bechar.

ARTICLE 31 : AVENANT DU MARCHE

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au marché dans le cadre des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément aux articles n°135 à n°139, et l'article 81 de la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publiques.

ARTICLE 32 : CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes clauses insérées dans le présent marché qui seront contraires aux dispositions législatives en vigueur, sont considérées comme nulles et de nul effet.



ARTICLE 33 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et des droits d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 76-103 du 09/12/1976, portant code du timbre, modifiée et complétée, et de l'ordonnance n° 76-105 du 09/12/1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

ARTICLE 34 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent marché entrera en vigueur dès son approbation par les organes de contrôles externes, son engagement par le contrôleur financier (organe financier compétent), sa signature par les deux parties et sa notification au cocontractant par Ordre De Service de commencement des prestations, délivré par le service contractant.

ARTICLE 35 : IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES

Le Service Contractant ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par Pr. BEZZAZI Boudjema, le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar (dûment habilitée à signé le présent marché) ;

Le Partenaire Cocontractant représenté par le fournisseur :

.....
.....Dont le siège social :

Représenté par son :, Monsieur/Madame :
..... (Dûment habilitée à signé le présent marché).

ARTICLE 36: ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES

Les notifications et les mises en demeure qui doivent être faites, les avis et préavis qui doivent être donnés ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :

a) Pour le partenaire cocontractant :

Société :

Sise à :

b) Pour le service contractant :

Université de Bechar

Adresse : BP 417, route kenadsa, Béchar (08000) -ALGERIE-

ARTICLE 37 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE

Le présent marché est établi, paraphé et signé le jour, mois et an ci-dessous par les parties contractantes.

Fait à _____, le _____

Fait à Béchar, le _____

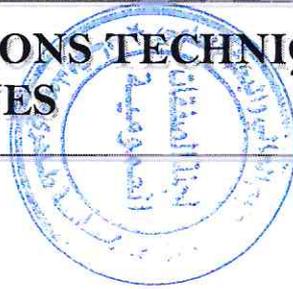
LE COCONTRACTANT

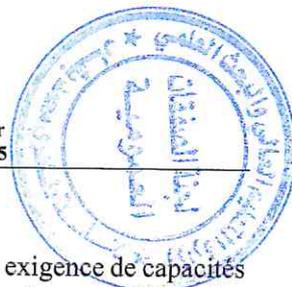
LE SERVICE CONTRACTANT

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

**III. CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
COMMUNES**





1) Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges est relatif au lancement d'un appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément au décret Présidentiel n°15-247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, et la loi n°23-12 du 06 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics en vue de définir les conditions d'exécution et d'attribution des marchés relatifs de l'opération :

ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

LOT N°08 : EQUIPEMENTS de paillasse pour le laboratoire

2) Cahiers des prescriptions techniques communes (C.P.T.C.)

Les prescriptions techniques communes ont pour objet de cerner les caractéristiques techniques des équipements scientifiques, objet du présent marché relatif au projet.

La recevabilité des offres techniques pour l'évaluation technique est conditionnée par leur conformité aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
Caractéristiques techniques des équipements :

LOT N°07: : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

N° item	Caractéristiques techniques
01	<p>Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution en acier inoxydable de quatre gaz pour le plateau technique depuis la niche jusqu'aux postes de travail comprenant toutes les pièces et accessoires spéciales nécessaires, au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux, et toutes sujétions de bonne exécution conformément aux présentes caractéristiques techniques :</p> <p>1. Objectif technique :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Installation d'un système de distribution pour quatre gaz :</u> Air, Azote (N₂), Oxygène (O₂) et Argon (Ar)• <u>Distance totale :</u> 80 mètres linéaires par chaque gaz, soit 320 mètres au total.• <u>Sept (07) postes pour chaque gaz (voir plan joint au présent document page 55t):</u><ol style="list-style-type: none">1. <u>Salle de prototype</u> : 1 poste/ paillasse murale2. <u>Salle de maintenance</u> : 2 postes/ paillasse murale3. <u>Salle d'analyse physico-chimique</u> : 2 postes : 1 poste paillasse murale et 1 poste paillasse centrale4. <u>Salle 1</u> : 1 poste/ paillasse murale5. <u>Salle 2</u> : 1 poste// paillasse murale <p>2. Etendue des travaux de prestations</p> <p>2.1. Étude et conception :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Dimensionnement des tuyaux pour chaque gaz selon les normes.○ Plan de distribution détaillé (schéma isométrique) conformément à la conception proposée.○ Vérification des points de raccordement selon les besoins.○ Etablissement d'un devis <u>quantitatif détaillé</u> conformément à la conception proposée. <p>2.2. Fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Tuyaux : En acier inoxydable○ Vannes et régulateurs :<ul style="list-style-type: none">▪ Régulateurs de pression avec manomètres.▪ Vannes de sécurité à chaque point de raccordement.



○ **Systèmes de sécurité :**

- Détecteurs de fuite.
- Alarmes visuelles et sonores.
- Équipements anti-retours.

2.3. Installation :

- Fixation sécurisée des tuyaux (supports anti-vibration).
- Tests d'étanchéité (pression et détecteurs).
- Raccordement aux équipements du laboratoire.

3. Spécifications techniques

3.1. Normes et règlements applicables

Conformité aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur

• **Normes générales :**

- ISO 7396-1 : Réseaux de distribution de gaz.
- Norme pour Stockage de gaz comprimés.
- Normes pour laboratoires de chimie.

• **Normes de sécurité spécifiques :**

- Normes sur la manipulation des gaz
- Ventilation et prévention des risques des gaz réactifs
- Systèmes de détection des fuites.

3.2. Exigences techniques :

1. **Pression de travail :**

- Air : Sortie maximale 8 bars.
- N₂, O₂, Ar : Pression selon utilisation (généralement 3-6 bars).

2. **Matériaux :**

- Tuyauterie : Acier inoxydable
- Raccords : Acier inoxydable.

3. **Stockage :**

- Distance minimale de sécurité entre bouteilles.
- Séparation O₂ et autres gaz (réglementation spécifique).

3.3. Exigences de sécurité

1. **Détection de fuites :**

- Système de détection intégré pour O₂ (risque d'enrichissement en oxygène).
- Détection des gaz inertes en cas d'accumulation dans des espaces confinés.

2. **Ventilation :**

- Ventilation générale dans les laboratoires objet de l'installation.
- Ventilation forcée dans la niche de stockage (minimum 10 renouvellements/h).

3. **Signalisation :**

- Panneaux indiquant les gaz transportés.
- Consignes de sécurité affichées près de chaque point.



02	<p>Bouteilles de gaz :</p> <p>A. Bouteilles de gaz Azote pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p> <p>B. Bouteilles de gaz d'Oxygène pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p> <p>C. Bouteilles de gaz d'Argon (Ar) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p> <p>D. Bouteilles de gaz dioxyde de Carbone (CO₂) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p> <p>E. Bouteilles de gaz d'Hélium (He) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p> <p>F. Bouteilles de gaz d'acétylène pureté de 99,999%, 40 Litres chargées avec manodétendeur double étage.</p>
03	<p>Compresseur d'air comprimé 200L</p> <p>Démarrateur Direct, Alimentation (V) 400V /50 Hz / 3Ph, Capacité réservoir d'air 200 litres</p> <p>Débit d'air aspiré (l/min) 612, Débit d'air restitué (l/min) : 469</p> <p>Débit d'air restitué (m³/h) 28.14, Pression maximale (Bar) : 13</p> <p>Pression d'enclenchement (Bar) 9, Raccord d'air principal (") : ½</p> <p>Entrée d'air pour 2 Universel, Nombre de raccords avec réducteur de pression : 2</p> <p>Puissance moteur (ch/kW) : 5.5ch/4.0 kW, Vitesse de pompe (tr/min) : 1184</p> <p>Refroidisseur intermédiaire : Oui, Refroidisseur de sortie : Oui</p>
04	<p>Assurer une formation pour au moins trois (3) personnel technique pour au moins trois (03) jours</p>
<p>La visite du plateau technique est obligatoire afin que le soumissionnaire dépose une offre du présent lot.</p> <p>La visite aura lieu durant la durée d'appel d'offre et est sanctionné par un Pv de visite (modèle ci-joint) visé par vice rectorat.</p>	

Le délai minimal de garantie exigé est fixé à dix-huit (18) mois

Fait à, le

Cachet et signature du soumissionnaire, précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

Caractéristiques techniques des équipements :

LOT 08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

N° item	Caractéristiques
01	<p>Viscosimètre à vibration SV-10. <i>La précision des mesures de viscosité est vitale pour déterminer la taille précise et le potentiel zêta. Pour la mesure de la taille, la vitesse du mouvement brownien est directement liée à la viscosité. Par conséquent, lorsque cette vitesse est utilisée dans la DLS pour déterminer la taille, une erreur de 1 % dans la viscosité entraînera une erreur de 1 % dans la taille indiquée.</i></p> <p>Mesure rapide et continue de la viscosité des fluides, de 0,3 à 10 000 mPa.s. (cP). Compatible avec n'importe quel fluide newtonien, aqueux et non-aqueux. 15 secondes pour une mesure complète. Précision de 1 %. Calibration automatisée en 1 point avec de l'eau. Volume d'échantillon de 10 ml. Logiciel PC inclus pour commander le système et tracé continu de la viscosité. Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p>
02	<p>Bain Thermostat à circulation Volume 25 L Alimentation 230 V Classe de protection IP20 Dimension cuve 290 x 329 x 200 mm Dimensions extérieures L x P x H 350 x 555 x 425 Puissance générale 2000 W Matière cuve/carrosserie Acier inoxydable Stabilité thermique ±0,02 °C Plage / Gamme de température 25 à 200°C</p>
03	<p>Mesure du point d'éclair <i>Les testeurs de point d'éclair réalisent automatiquement des tests de haute précision pour déterminer le point d'éclair dans les industries pétrolière et chimique.</i></p> <p>Plage de température : À partir de la température ambiante jusqu'à 410 °C Type d'allumage : Électrique (fil chaud encapsulé), Allumage au gaz en option Refroidissement après la mesure : Mode Boost Correction barométrique de la pression : Le point éclair est automatiquement corrigé en fonction de la pression barométrique Détection flash : Détection automatique par thermoélément Température de l'échantillon Automatique par Pt100 Sécurité Système automatique d'extinction d'incendie combiné à un système unique de détection optique d'incendie Protection contre la surchauffe, arrêt automatique Détecte un « flash » à l'extérieur de la coupe. Gestion des utilisateurs avec différents niveaux d'accès. L'étalonnage : Calibrage de la température de l'échantillon et du bloc, de la vitesse de l'agitateur et du baromètre interne Mémoire : 1 Go d'espace : env. 50 000 tests et 1 000 utilisateurs Interfaces : 4 × USB, 1 × LAN Alimentation électrique : AC 220 V - 240 V, 50/60 Hz</p>



	<p>Puissance de chauffage : 2 × 330 W Alimentation en gaz : Extincteur intégré : CO₂ ou N₂ gaz inerte ; pression d'entrée 400 kPa à 500 kPa Allumage gaz en option : 50 mbar de propane ou butane Logiciel PC inclus pour commander le système Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p>
04	<p>Pompe péristaltique de distribution Type de contrôle Vitesse variable Classification du boîtier IP33 Motor Speed 600 tr/min Puissance (CV) 1/10-hp Alimentation électrique 230 VCA 50/60 Hz Type d'affichage LCD Débit 0,28 à 1700 ml/min.</p>
05	<p>Pompe à vide Débit nominal : 18 l/min Vide : 120 mbar / 670 mmHg Puissance maximale : 60 W Embout pour tube : Ø 8 mm Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>
06	<p>Agitateur magnétique 6 poste Nombre de places : 6 Vitesse (tr/min) : 80-1500 Volume max (L) : 6 x 0.4 Alimentation en électricité : 220-240 V - 50/60 Hz</p>
07	<p>Distillateurs d'eau <i>Distillateurs d'eau automatiques et production continue. L'élément de refroidissement et l'élément de chauffage sont fabriqués en acier inoxydable. Excellente qualité de distillation.</i> Capacité de distillation :8 Litre/ heure Consommation d'eau : 0,9 Litres/min Conductivité à 20°C :1,5(µS/cm) Réservoir d'eau intégré avec une capacité de 10 litres. Appareils de chauffage (W) :2 x 3000 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz, 26 A</p>
08	<p>Agitateur magnétique chauffant Vitesse : 1 600 tr/min Capacité maximum : 15L Affichage écran : Numérique Température maximum : 380°C Revêtement : Acier inoxydable à revêtement céramique Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>
09	<p>Bain a ultrason digital Fréquence ultrasonique : 37 kHz, Volume de travail : 6,8 L Température : 25 - 80 °C Dimensions ext. bain (LxPxH) : 380 x 315 x 280 mm, Dimensions int. bain (LxPxH) : 280 x 220 x 145 mm Puissance de chauffage : 400 W Protection IP : IP 20 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>
10	<p>Balance analytique - Portée maximum : 220 g - Précision d'affichage : 0,0001 g - Taille du plateau : 90 mm - Étalonnage interne : InCalTM - Semi-automatique - Pare-brise : Inclus</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Communication : RS232 - Dimensions : 303 mm x 317 mm x 201 mm (HxlxL) - Affichage : LCD with backlight - Pesée minimale (USP, 0,1% type) : 200 mg - Structure du plateau : Acier inoxydable - Alimentation : (2) AC Adapter (Included) - Essai de stabilité : 3 s - Plage de tare: Pour capacité par soustraction - Unités de mesure : Milligram; Gram; Ounce; Carat; - Environnement de travail : 10°C - 30°C, 80%RH, - Non-condensing; operability guaranteed between 5°C and 40°C
11	<p>Centrifugeuse non réfrigérée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrifugeuse de paillasse universelle - Plage de vitesse jusqu'à 15300 tr / min - Capacité maximale: 4 x 400 ml - Contrôleur Spincontrol L convivial - Cinquante programmes - Unité compacte et peu encombrante - Faible niveau sonore - Identification automatique du rotor - Moteur à induction sans entretien - Ouverture du couvercle électromécanique - Surveillance automatique du déséquilibre - Surveillance de la durée de vie du rotor pour un haut degré de sécurité - Chambre en acier inoxydable facilement nettoyée - Fenêtre dans le couvercle pour la surveillance externe de la vitesse <p>Spécifications techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité max : 4X 400 ml - Vitesse de rotation max : 15.300 rpm - Vitesse centrifuge relative max : 21.913 x g - Programmes : 50 - Courbes d'accélération : 10 - Courbes de freinage : 10 - Comptage des cycles Oui -Alimentation en électricité :.....220-240 V - 50/60 Hz <p>Accessoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rotor angulaire, 6 X 50 ml, avec couvercle en aluminium -Rotor angulaire 24 x 1.5 – 2.0 ml avec couvercle hermétique -Tube de culture Falcon, 50 ml, max. 16.000 x g, conique, polypropylène, incl. bouchon à vis. (100pcs) - Microtube 2.0 ml, 100 pcs. par lot (04 lots)
12	<p>Instrument de mesure multi paramètre sur paillasse.</p> <p><i>Indicateur de paramètre électrochimique monocanal</i></p> <p><i>Mesure le pH, le potentiel d'oxydoréduction, la conductivité, l'oxygène dissous, les TDS et la salinité</i></p> <p><i>Plus grande plage de conductivité, plus de paramètres de mesures et d'espace de stockage intégré des données.</i></p> <p><i>La fonction de consignation intégrée des données peut stocker jusqu'à 300 ensembles de données</i></p> <p><i>Les grands nombres sur l'affichage graphique facilitent la lecture de la mesure</i></p> <p>Précision (conductivité) : 1% f.s. of range</p> <p>Précision (mV) : 0.2% ± 1 digit</p> <p>Option de rétro-éclairage : Lumière arrière blanche</p> <p>Étalonnage : GLP</p> <p>Points d'étalonnage : 1</p> <p>Points d'étalonnage (pH) : 1 à 3</p> <p>Détails de la gestion des données : Mémoire de stockage interne</p> <p>Canaux 1 pH / mV, 1 conductivité / OD, 1 température</p> <p>Gamme (conductivité) : 0 to 1000 mS/cm</p> <p>Gamme (pH) : 0,00 à 14,00</p> <p>Gamme (TDS) : 0 à 100 g/l</p> <p>Plage de températures (métrique) : 0°C à 100°C</p>



	Alimentation électrique : 220-240 VAC, 50/60 Hz. Modes d'étalonnage : pH, mV, conductivité, OD, température.
13	<p>BAIN-MARIE</p> <p>Sonde de température capteur de température digital, monté à l'extérieur du bain</p> <p>Température Réglage des degrés Celsius / Fahrenheit</p> <p>Gamme des temperature réglables +10 à +100 °C</p> <p>Gamme des temperature réglables +10 à +95 °C et position ébullition</p> <p>Résolution d'affichage des valeurs de la température de consigne et de la température réelle 0,1 °C</p> <p>Calibrage Calibrage en 2 points</p> <p>Régulateur écran graphique couleur intuitif de 3,5" avec écran tactile</p> <p>Régulateur Affichage numérique de la température de consigne et de la température réelle.</p> <p>Intérieur plateau en acier inoxydable embouti, sans coins ni bords pour faciliter le nettoyage, avec évacuation centrale (pas d'installations gênantes)</p> <p>Volume 10 Litres</p> <p>Niveau remplissage min. 40 mm</p> <p>Niveau remplissage max. 164 mm</p> <p>Tension/Charge électrique 230 V, 50/60 Hz, environ 1000 W</p>
14	<p>BALANCE DE LABORATOIRE DE PRECISION</p> <p>CALIBRAGE BALANCE INTERNE AUTOMATIQUE</p> <p>CAPACITE MAXIMUM 9 KG</p> <p>AFFICHAGE ECRAN ECRAN TACTILE VGA COULEUR</p> <p>INTERFACE RS232 & USB</p> <p>PRECISION 0,1 G</p> <p>POIDS MAX : 9 KG ET TEMPS DE REPONSE ≤ 1,5S</p>
15	Assurer une formation pour au moins trois (3) personnel technique pour au moins trois (03) jours

Le délai **minimal de garantie** exigé est fixé à **dix-huit (18) mois**

Fait à, le

*Cachet et signature du soumissionnaire, précédés
de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

IV. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)



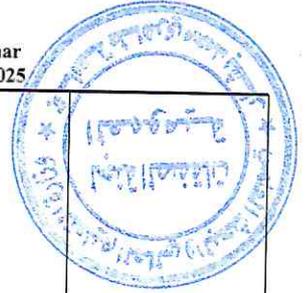
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

N° item	Désignation des équipements	Unité	Prix Unitaire HT (DA)
01	<p>Ce prix rénumère au mètre linéaire, la fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution en acier inoxydable de quatre gaz pour le plateau technique depuis la niche jusqu'aux postes de travail comprenant toutes les pièces et accessoires spéciales nécessaires, au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux, et toutes sujétions de bonne exécution conformément aux caractéristiques techniques détaillés dans le présent cahier des charges :</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	ml	
02	<p>Ce prix rénumère à l'unité, la fourniture, pose et raccordement de bouteilles de gaz, y compris toutes sujétions de bonne exécution :</p> <p>A. Bouteille de gaz Azote pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage. L'unité</p> <p>.....</p>	U	
	<p>B. Bouteilles de gaz d'Oxygène pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage. L'unité</p> <p>.....</p>	U	
	<p>C. Bouteilles de gaz d'Argon (Ar) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage. L'unité</p> <p>.....</p>	U	
	<p>D. Bouteilles de gaz dioxyde de Carbone (CO₂) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage. L'unité</p> <p>.....</p>	U	
	<p>E. Bouteilles de gaz d'Hélium (He) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage. L'unité</p> <p>.....</p>	U	
	<p>F. Bouteilles de gaz d'acétylène pureté de 99,999%, 40 Litres chargées avec manodétendeur double étage L'unité</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	U	



03	<p>Ce prix rénumère à l'unité, la fourniture, pose et raccordement (électricité et air), y compris toutes sujétions de bonne exécution :</p> <p>Compresseur d'air comprimé 200L :</p> <p>Démarrateur Direct, Alimentation (V) 400V /50 Hz / 3Ph, Capacité réservoir d'air 200 litres Débit d'air aspiré (l/min) 612, Débit d'air restitué (l/min) : 469 Débit d'air restitué (m3/h) 28.14, Pression maximale (Bar) : 13 Pression d'enclenchement (Bar) 9, Raccord d'air principal (") : ½ Entrée d'air pour 2 Universel, Nombre de raccords avec réducteur de pression : 2 Puissance moteur (ch/kW) : 5.5ch/4.0 kW, Vitesse de pompe (tr/min) : 1184 Refroidisseur intermédiaire : Oui, Refroidisseur de sortie : Oui</p> <p>L'unité</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	U
----	---	---

Fait à _____ le _____
LE SOUMISSIONNAIRE
 (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

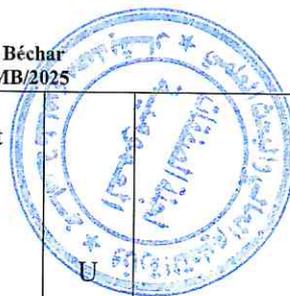


LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

N° item	Désignation	Unité	Prix Unitaire HT (DA)
01	<p>Viscosimètre à vibration SV-10. La précision des mesures de viscosité est vitale pour déterminer la taille précise et le potentiel zêta. Pour la mesure de la taille, la vitesse du mouvement brownien est directement liée à la viscosité. Par conséquent, lorsque cette vitesse est utilisée dans la DLS pour déterminer la taille, une erreur de 1 % dans la viscosité entraînera une erreur de 1 % dans la taille indiquée. Caractéristique Mesure rapide et continue de la viscosité des fluides, de 0,3 à 10 000 mPa.s. (cP). Compatible avec n'importe quel fluide newtonien, aqueux et non-aqueux. 15 secondes pour une mesure complète. Précision de 1 %. Calibration automatisée en 1 point avec de l'eau. Volume d'échantillon de 10 ml. Logiciel PC inclus pour commander le système et tracé continu de la viscosité. Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p> <p>L'Unité.....</p>	U	
02	<p>Bain Thermostat à circulation Volume 25 L Alimentation 230 V Classe de protection IP20 Dimension cuve 290 x 329 x 200 mm Dimensions extérieures L x P x H 350 x 555 x 425 Puissance générale 2000 W Matière cuve/carrosserie Acier inoxydable Stabilité thermique ±0,02 °C Plage / Gamme de température 25 à 200°C</p> <p>L'Unité.....</p>	U	
03	<p>Mesure du point d'éclair Les testeurs de point d'éclair réalisent automatiquement des tests de haute précision pour déterminer le point d'éclair dans les industries pétrolière et chimique. <i>Caractéristiques techniques</i> Plage de température : À partir de la température ambiante jusqu'à 410 °C Type d'allumage : Électrique (fil chaud encapsulé), Allumage au gaz en option Refroidissement après la mesure : Mode Boost Correction barométrique de la pression : Le point éclair est automatiquement corrigé en fonction de la pression barométrique Détection flash : Détection automatique par thermo élément Température de l'échantillon Automatique par Pt100</p>	U	



	<p>Sécurité Système automatique d'extinction d'incendie combiné à un système unique de détection optique d'incendie Protection contre la surchauffe, arrêt automatique Détecte un « flash » à l'extérieur de la coupe. Gestion des utilisateurs avec différents niveaux d'accès. L'étalonnage : Calibrage de la température de l'échantillon et du bloc, de la vitesse de l'agitateur et du baromètre interne Mémoire : 1 Go d'espace : env. 50 000 tests et 1 000 utilisateurs Interfaces : 4 × USB, 1 × LAN Alimentation électrique : AC 220 V - 240 V, 50/60 Hz Puissance de chauffage : 2 × 330 W Alimentation en gaz : Extincteur intégré : CO₂ ou N₂ gaz inerte ; pression d'entrée 400 kPa à 500 kPa Allumage gaz en option : 50 mbar de propane ou butane Logiciel PC inclus pour commander le système Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p>		
	<p>L'Unité.....</p>		
<p>04</p>	<p>Pompe péristaltique de distribution <i>Caractéristiques techniques</i> Type de contrôle Vitesse variable Classification du boîtier IP33 Motor Speed 600 tr/min Puissance (CV) 1/10-hp Alimentation électrique 230 VCA 50/60 Hz Type d'affichage LCD Débit 0,28 à 1700 ml/min.</p>	<p>U</p>	
	<p>L'Unité.....</p>		
<p>05</p>	<p>Pompe à vide <i>Caractéristiques techniques</i> Débit nominal : 18 l/min Vide : 120 mbar / 670 mmHg Puissance maximale : 60 W Embout pour tube : Ø 8 mm Alimentation en électricité : ...220-240 V - 50/60 Hz</p>	<p>U</p>	
	<p>L'Unité.....</p>		
<p>06</p>	<p>Agitateur magnétique 6 poste <i>Caractéristiques techniques :</i> Nombre de places : 6 Vitesse (tr/min) : 80-1500 Volume max (L) : 6 x 0.4 Alimentation en électricité : 220-240 V - 50/60 Hz</p>	<p>U</p>	
	<p>L'Unité.....</p>		



07	<p>Distillateurs d'eau Distillateurs d'eau automatiques et production continue. L'élément de refroidissement et l'élément de chauffage sont fabriqués en acier inoxydable. Excellente qualité de distillation. <i>Caractéristiques techniques</i> Capacité de distillation :8 Litre/ heure Consommation d'eau : 0,9 Litres/min Conductivité à 20°C :1,5(µS/cm) Réservoir d'eau intégré avec une capacité de 10 litres. Appareils de chauffage (W) :2 x 3000 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz, 26 A</p> <p>L'Unité.....</p>	U	
08	<p>Agitateur magnétique chauffant <i>Caractéristiques techniques</i> Vitesse : 1 600 tr/min Capacité maximum : 15L Affichage écran : Numérique Température maximum : 380°C Revêtement : Acier inoxydable à revêtement céramique Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p> <p>L'Unité.....</p>	U	
09	<p>BAIN A ULTRASON DIGITAL <i>Caractéristiques techniques</i> Fréquence ultrasonique : 37 kHz Volume de travail : 6,8 L Température : 25 - 80 °C Dimensions ext. bain (LxPxH) : 380 x 315 x 280 mm Dimensions int. bain (LxPxH) : 280 x 220 x 145 mm Puissance de chauffage : 400 W Protection IP : IP 20 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p> <p>L'Unité.....</p>	U	
10	<p>Balance analytique Caractéristiques techniques : - Portée maximum : 220 g - Précision d'affichage : 0,0001 g - Taille du plateau : 90 mm - Étalonnage interne : InCalTM - Semi-automatique - Pare-brise : Inclus - Communication : RS232 - Dimensions : 303 mm x 317 mm x 201 mm (HxLxL) - Affichage : LCD with backlight - Pesée minimale (USP, 0,1% type) : 200 mg - Structure du plateau : Acier inoxydable - Alimentation : (2) AC Adapter (Included) - Essai de stabilité : 3 s - Plage de tare: Pour capacité par soustraction - Unités de mesure : Milligram; Gram; Ounce; Carat; - Environnement de travail : 10°C - 30°C, 80%RH, - Non-condensing; operability guaranteed between 5°C and 40°C</p>	U	



	L'Unité.....		
11	<p>Centrifugeuse non réfrigérée</p> <p><i>Caractéristiques techniques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrifugeuse de paillasse universelle - Plage de vitesse jusqu'à 15300 tr / min - Capacité maximale: 4 x 400 ml - Contrôleur Spincontrol L convivial - Cinquante programmes - Unité compacte et peu encombrante - Faible niveau sonore - Identification automatique du rotor - Moteur à induction sans entretien - Ouverture du couvercle électromécanique - Surveillance automatique du déséquilibre - Surveillance de la durée de vie du rotor pour un haut degré de sécurité - Chambre en acier inoxydable facilement nettoyée - Fenêtre dans le couvercle pour la surveillance externe de la vitesse <p><i>Spécifications techniques:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité max : 4X 400 ml - Vitesse de rotation max : 15.300 rpm - Vitesse centrifuge relative max : 21.913 x g - Programmes : 50 - Courbes d'accélération : 10 - Courbes de freinage : 10 - Comptage des cycles Oui - Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz <p><i>Accessoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rotor angulaire, 6 X 50 ml, avec couvercle en aluminium - Rotor angulaire 24 x 1.5 – 2.0 ml avec couvercle hermétique - Tube de culture Falcon, 50 ml, max. 16.000 x g, conique, polypropylène, incl. bouchon à vis. (100pcs) - Microtube 2.0 ml, 100 pcs. par lot (04 lots) 	U	
	L'Unité.....		
12	<p>INSTRUMENT DE MESURE MULTI PARAMETRE SUR PAILLASSE.</p> <p>Indication</p> <p>Indicateur de paramètre électrochimique monocanal</p> <p>Mesure le pH, le potentiel d'oxydoréduction, la conductivité, l'oxygène dissous, les TDS et la salinité</p> <p>Plus grande plage de conductivité, plus de paramètres de mesures et d'espace de stockage intégré des données.</p> <p>La fonction de consignment intégrée des données peut stocker jusqu'à 300 ensembles de données</p> <p>Les grands nombres sur l'affichage graphique facilitent la lecture de la mesure</p> <p><i>Caractéristiques techniques</i></p> <p>Précision (conductivité) : 1% f.s. of range</p> <p>Précision (mV) : 0.2% ± 1 digit</p> <p>Option de rétro-éclairage : Lumière arrière blanche</p> <p>Étalonnage : GLP</p> <p>Points d'étalonnage : 1</p> <p>Points d'étalonnage (pH) : 1 à 3</p> <p>Détails de la gestion des données : Mémoire de stockage interne</p> <p>Canaux 1 pH / mV, 1 conductivité / OD, 1 température</p> <p>Gamme (conductivité) : 0 to 1000 mS/cm</p> <p>Gamme (pH) : 0,00 à 14,00</p> <p>Gamme (TDS) : 0 à 100 g/l</p> <p>Plage de températures (métrique) : 0°C à 100°C</p> <p>Alimentation électrique : 220-240 VAC, 50/60 Hz.</p> <p>Modes d'étalonnage : pH, mV, conductivité, OD, température</p>	U	



	L'Unité.....		
13	<p>BAIN-MARIE <i>Caractéristiques techniques</i> Sonde de température capteur de température digital, monté à l'extérieur du bain Température Réglage des degrés Celsius / Fahrenheit Gamme des temperature réglables +10 à +100 °C Gamme des temperature réglables +10 à +95 °C et position ébullition Résolution d'affichage des valeurs de la température de consigne et de la température réelle 0,1 °C Calibrage Calibrage en 2 points Régulateur écran graphique couleur intuitif de 3,5" avec écran tactile Régulateur Affichage numérique de la température de consigne et de la température réelle. Intérieur plateau en acier inoxydable embouti, sans coins ni bords pour faciliter le nettoyage, avec évacuation centrale (pas d'installations gênantes) Volume 10 Litres Niveau remplissage min. 40 mm Niveau remplissage max. 164 mm Tension/Charge électrique 230 V, 50/60 Hz, environ 1000 W</p>	U	
	L'Unité.....		
14	<p>BALANCE DE LABORATOIRE DE PRECISION <i>Caractéristiques techniques</i> CALIBRAGE BALANCE INTERNE AUTOMATIQUE CAPACITE MAXIMUM 9 KG AFFICHAGE ECRAN ECRAN TACTILE VGA COULEUR INTERFACE RS232 & USB PRECISION 0,1 G POIDS MAX : 9 KG Temps de réponse ≤ 1,5s</p>	U	
	L'Unité.....		

Fait à _____, le _____
LE SOUMISSIONNAIRE
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.



**V. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS
(D.Q.E)**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

N° item	Désignation des équipements	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
01	Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution en acier inoxydable de quatre gaz pour le plateau technique depuis la niche jusqu'aux postes de travail comprenant toutes les pièces et accessoires spéciales nécessaires, au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux, et toutes sujétions de bonne exécution conformément aux caractéristiques techniques détaillés dans le présent cahier des charges	ml	320		
02	Fourniture, pose et raccordement de bouteilles de gaz, y compris toutes sujétions de bonne exécution :				
	A. Bouteille de gaz Azote pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.	U	03		
	B. Bouteilles de gaz d'Oxygène pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.	U	03		
	C. Bouteilles de gaz d'Argon (Ar) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.	U	03		
	D. Bouteilles de gaz dioxyde de Carbone (CO2) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.	U	01		
	E. Bouteilles de gaz d'Hélium (He) pureté de 99,999%, 50 Litres chargées avec manodétendeur double étage.	U	02		
	F. Bouteilles de gaz d'acétylène pureté de 99,999%, 40 Litres chargées avec manodétendeur double étage	U	01		



03	Compresseur d'air comprimé 200L Démarreur Direct, Alimentation (V) 400V /50 Hz / 3Ph, Capacité réservoir d'air 200 litres Débit d'air aspiré (l/min) 612, Débit d'air restitué (l/min) : 469 Débit d'air restitué (m3/h) 28.14, Pression maximale (Bar) : 13 Pression d'enclenchement (Bar) 9, Raccord d'air principal (") : ½ Entrée d'air pour 2 Universel, Nombre de raccords avec réducteur de pression : 2 Puissance moteur (ch/kW) : 5.5ch/4.0 kW, Vitesse de pompe (tr/min) : 1184 Refroidisseur intermédiaire : Oui, Refroidisseur de sortie : Oui	U	01			
	Montant total Hors Taxes					
	Montant de la TVA 19%					
	Montant Total Toutes Taxes Comprises					

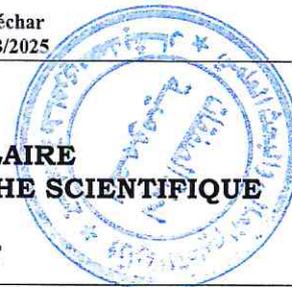
Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de **(EN lettres)** :

.....

Fait à _____, le _____

LE SOUMISSIONNAIRE
 (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

■ Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.



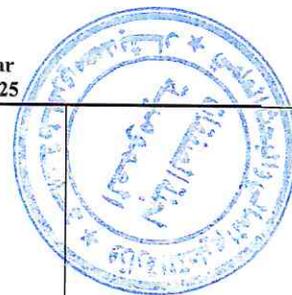
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

LOT N°08: Equipements de paillasse pour le laboratoire

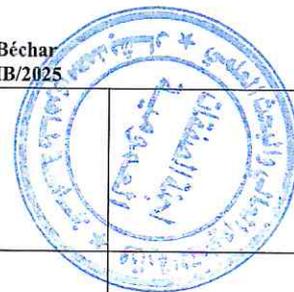
N° item	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT (DA)	Montant HT (DA)
01	<p>Viscosimètre à vibration SV-10. La précision des mesures de viscosité est vitale pour déterminer la taille précise et le potentiel zêta. Pour la mesure de la taille, la vitesse du mouvement brownien est directement liée à la viscosité. Par conséquent, lorsque cette vitesse est utilisée dans la DLS pour déterminer la taille, une erreur de 1 % dans la viscosité entraînera une erreur de 1 % dans la taille indiquée. Caractéristique Mesure rapide et continue de la viscosité des fluides, de 0,3 à 10 000 mPa.s. (cP). Compatible avec n'importe quel fluide newtonien, aqueux et non-aqueux. 15 secondes pour une mesure complète. Précision de 1 %. Calibration automatisée en 1 point avec de l'eau. Volume d'échantillon de 10 ml. Logiciel PC inclus pour commander le système et tracé continu de la viscosité. Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p>	U	01		
02	<p>Bain Thermostat à circulation Volume 25 L Alimentation 230 V Classe de protection IP20 Dimension cuve 290 x 329 x 200 mm Dimensions extérieures L x P x H 350 x 555 x 425 Puissance générale 2000 W Matière cuve/carrosserie Acier inoxydable Stabilité thermique ±0,02 °C Plage / Gamme de température 25 à 200°C</p>	U	03		



03	<p>Mesure du point d'éclair Les testeurs de point d'éclair réalisent automatiquement des tests de haute précision pour déterminer le point d'éclair dans les industries pétrolière et chimique. <i>Caractéristiques techniques</i> Plage de température : À partir de la température ambiante jusqu'à 410 °C Type d'allumage : Électrique (fil chaud encapsulé), Allumage au gaz en option Refroidissement après la mesure : Mode Boost Correction barométrique de la pression : Le point éclair est automatiquement corrigé en fonction de la pression barométrique Détection flash : Détection automatique par thermoélément Température de l'échantillon Automatique par Pt100 Sécurité Système automatique d'extinction d'incendie combiné à un système unique de détection optique d'incendie Protection contre la surchauffe, arrêt automatique Détecte un « flash » à l'extérieur de la coupe. Gestion des utilisateurs avec différents niveaux d'accès. L'étalonnage : Calibrage de la température de l'échantillon et du bloc, de la vitesse de l'agitateur et du baromètre interne Mémoire : 1 Go d'espace : env. 50 000 tests et 1 000 utilisateurs Interfaces : 4 × USB, 1 × LAN Alimentation électrique : AC 220 V - 240 V, 50/60 Hz Puissance de chauffage : 2 × 330 W Alimentation en gaz : Extincteur intégré : CO₂ ou N₂ gaz inerte ; pression d'entrée 400 kPa à 500 kPa Allumage gaz en option : 50 mbar de propane ou butane Logiciel PC inclus pour commander le système Accessoire L'équipement devra être accompagné d'un ordinateur à haute performance, adapté aux exigences techniques de son utilisation Cet équipement livré avec onduleur stabilisateur pour onduler toute la chaîne de mesure (équipement, PC et ses accessoires).</p>	U	01		
04	<p>Pompe péristaltique de distribution Type de contrôle Vitesse variable Classification du boîtier IP33 Motor Speed 600 tr/min Puissance (CV) 1/10-hp Alimentation électrique 230 VCA 50/60 Hz Type d'affichage LCD Débit 0,28 à 1700 ml/min</p>	U	01		



05	<p>Pompe à vide Débit nominal : 18 l/min Vide : 120 mbar / 670 mmHg Puissance maximale : 60 W Embout pour tube : Ø 8 mm Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>	U	01		
06	<p>Agitateur magnétique 6 poste Nombre de places : 6 Vitesse (tr/min) : 80-1500 Volume max (L) : 6 x 0.4 Alimentation en électricité : 220-240 V - 50/60 Hz</p>	U	01		
07	<p>Distillateurs d'eau Distillateurs d'eau automatiques et production continue. L'élément de refroidissement et l'élément de chauffage sont fabriqués en acier inoxydable. Excellente qualité de distillation. Caractéristiques techniques Capacité de distillation :8 Litre/ heure Consommation d'eau : 0,9 Litres/min Conductivité à 20°C :1,5(µS/cm) Réservoir d'eau intégré avec une capacité de 10 litres. Appareils de chauffage (W) :2 x 3000 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz, 26 A</p>	U	01		
08	<p>Agitateur magnétique chauffant Caractéristiques techniques Vitesse : 1 600 tr/min Capacité maximum : 15L Affichage écran : Numérique Température maximum : 380°C Revêtement : Acier inoxydable à revêtement céramique Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>	U	04		
09	<p>Bain a ultrason digital Caractéristiques techniques Fréquence ultrasonique : 37 kHz Volume de travail : 6,8 L Température : 25 - 80 °C Dimensions ext. bain (LxPxH) : 380 x 315 x 280 mm Dimensions int. bain (LxPxH) : 280 x 220 x 145 mm Puissance de chauffage : 400 W Protection IP : IP 20 Alimentation en électricité :220-240 V - 50/60 Hz</p>	U	01		
10	<p>Balance analytique - Portée maximum : 220 g - Précision d'affichage : 0,0001 g - Taille du plateau : 90 mm - Étalonnage interne : InCal™ - Semi-automatique - Pare-brise : Inclus - Communication : RS232 - Dimensions : 303 mm x 317 mm x 201 mm (HxLxL) - Affichage : LCD with backlight - Pesée minimale (USP, 0,1% type) : 200 mg - Structure du plateau : Acier inoxydable - Alimentation : (2) AC Adapter (Included) - Essai de stabilité : 3 s</p>	U	02		



	<ul style="list-style-type: none"> - Plage de tare: Pour capacité par soustraction - Unités de mesure : Milligram; Gram; Ounce; Carat; - Environnement de travail : 10°C - 30°C, 80%RH, - Non-condensing; operability guaranteed between 5°C and 40°C 			
11	<p>Centrifugeuse non réfrigérée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrifugeuse de paillasse universelle - Plage de vitesse jusqu'à 15300 tr / min - Capacité maximale: 4 x 400 ml - Contrôleur Spincontrol L convivial - Cinquante programmes - Unité compacte et peu encombrante - Faible niveau sonore - Identification automatique du rotor - Moteur à induction sans entretien - Ouverture du couvercle électromécanique - Surveillance automatique du déséquilibre - Surveillance de la durée de vie du rotor pour un haut degré de sécurité - Chambre en acier inoxydable facilement nettoyée - Fenêtre dans le couvercle pour la surveillance externe de la vitesse <p>Spécifications techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité max : 4X 400 ml - Vitesse de rotation max : 15.300 rpm - Vitesse centrifuge relative max : 21.913 x g - Programmes : 50 - Courbes d'accélération : 10 - Courbes de freinage : 10 - Comptage des cycles Oui -Alimentation en électricité :.....220-240 V - 50/60 Hz <p>Accessoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rotor angulaire, 6 X 50 ml, avec couvercle en aluminium -Rotor angulaire 24 x 1.5 – 2.0 ml avec couvercle hermétique -Tube de culture Falcon, 50 ml, max. 16.000 x g, conique, polypropylène, incl. bouchon à vis. (100pcs) - Microtube 2.0 ml, 100 pcs. par lot (04 lots) 	U	01	
12	<p>INSTRUMENT DE MESURE MULTI PARAMETRE SUR PAILLASSE.</p> <p>Indication</p> <p>Indicateur de paramètre électrochimique monocanal Mesure le pH, le potentiel d'oxydoréduction, la conductivité, l'oxygène dissous, les TDS et la salinité Plus grande plage de conductivité, plus de paramètres de mesures et d'espace de stockage intégré des données.</p> <p>La fonction de consignation intégrée des données peut stocker jusqu'à 300 ensembles de données Les grands nombres sur l'affichage graphique facilitent la lecture de la mesure</p> <p><i>Caractéristiques techniques</i></p> <p>Précision (conductivité) : 1% f.s. of range Précision (mV) : 0.2% ± 1 digit Option de rétro-éclairage : Lumière arrière blanche Étalonnage : GLP, Points d'étalonnage : 1 Points d'étalonnage (pH) : 1 à 3</p>	U	02	



	Détails de la gestion des données : Mémoire de stockage interne Canaux 1 pH / mV, 1 conductivité / OD, 1 température Gamme (conductivité) : 0 to 1000 mS/cm Gamme (pH) : 0,00 à 14,00 Gamme (TDS) : 0 à 100 g/l Plage de températures (métrique) : 0°C à 100°C Alimentation électrique : 220-240 VAC, 50/60 Hz. Modes d'étalonnage :pH, mV, conductivité, OD, température.				
13	BAIN-MARIE Sonde de température capteur de température digital, monté à l'extérieur du bain Température Réglage des degrés Celsius / Fahrenheit Gamme des temperature réglables +10 à +100 °C Gamme des temperature réglables +10 à +95 °C et position ébullition Résolution d'affichage des valeurs de la température de consigne et de la température réelle 0,1 °C Calibrage Calibrage en 2 points Régulateur écran graphique couleur intuitif de 3,5" avec écran tactile Régulateur Affichage numérique de la température de consigne et de la température réelle. Intérieur plateau en acier inoxydable embouti, sans coins ni bords pour faciliter le nettoyage, avec évacuation centrale (pas d'installations gênantes) Volume 10 Litres Niveau remplissage min. 40 mm Niveau remplissage max. 164 mm Tension/Charge électrique 230 V, 50/60 Hz, environ 1000 W	U	01		
14	BALANCE DE LABORATOIRE DE PRECISION CALIBRAGE BALANCE INTERNE AUTOMATIQUE CAPACITE MAXIMUM 9 KG AFFICHAGE ECRAN ECRAN TACTILE VGA COULEUR, INTERFACE RS232 & USB PRECISION 0,1 G, POIDS MAX : 9 KG Temps de réponse ≤ 1,5s	U	01		
Montant total Hors Taxes					
Montant de la TVA 19%					
Montant Total Toutes Taxes Comprises					

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de **(EN lettres)** :

.....
.....
.....
.....

Fait à _____, le _____
LE SOUMISSIONNAIRE
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

▪ Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

VI. RECAPITULATIF DES LOTS





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°...VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Tableau Récapitulatif des Lots

Désignation du lot	Montant HT (DA)	Montant TVA 19% (DA)	Montant TOTAL TTC (DA)
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique			
LOT N°08: Equipements de pailleuse pour le laboratoire			
TOTAL			

Fait à Le
Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)



VII. MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

- A. PLAN INDIQUANT LA POSITION DE LA NICHE AINSI QUE LES SEPT (07) POSTES**
- B. ATTESTATION DE VISTE DU SITE**
- C. LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI D'EXECUTION PROPOSE**
- D. LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE GARANTIE PROPOSE**
- E. LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LA FORMATION**
- F. LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LES MOYENS HUMAINS AFFECTES AU PROJET**
- G. LETTRE D'ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE SERVICE APRES-VENTE ET DE DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE**
- H. PLANNING DES LIVRAISONS**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

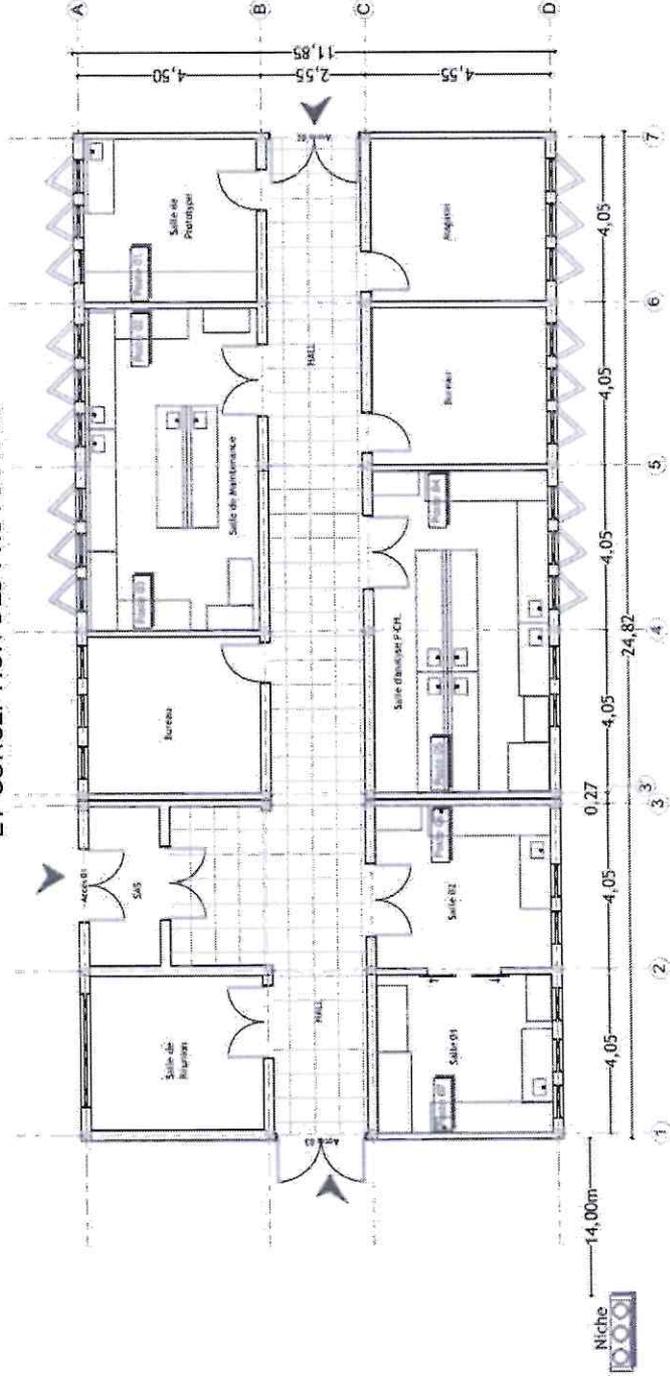
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

Plan indiquant la position de la niche ainsi que les sept (07) postes

Plateau Technique d'Analyse Psycho-Chimique

Université Tahri Mohamed-Béchar

SECTION MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES ET CONCEPTION DES PROTOTYPES



SECTION ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE

Position des Postes
Avril 2025



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR



ATTESTATION DE VISTE DU SITE

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

Reconnais avoir visité et examiné et pris connaissance des lieux des travaux objet de la présente soumission en date du

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

Le service contractant

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR



**LETTRE D'ENGAGEMENT
SUR LE DELAI D'EXECUTION PROPOSE**

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

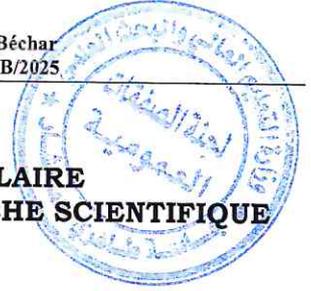
Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et m'engage à exécuter le marché dans un délai de... (en jours) à compter de l'entrée en vigueur du présent marché et ce, compter de la notification de l'ODS.

Lots	Délai d'exécution (en jours)
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire	

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

**LETTRE D'ENGAGEMENT
SUR LE DELAI DE GARANTIE PROPOSE**

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Je soussigné (Noms, Prénoms, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à assurer la garantie des équipements pour une durée de (en mois) :

Lots	Durée de Garantie (en mois)
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire	

Fait à le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

LETTRE D'ENGAGEMENT LA FORMATION

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Je soussigné (Noms, Prénoms, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à assurer la formation comme détaillé dans le tableau ci-dessus :

Lots	Formation – Nombre de personnes & de jour
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique Assurer une formation pour au moins trois (3) personnels techniques pour au moins trois (03) jours	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire Assurer une formation pour au moins trois (3) personnels techniques pour au moins trois (03) jours	

Fait à le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT
SUR LES MOYENS HUMAINS AFFECTES AU PROJET**

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à mettre à la disposition de l'opération relative à l'acquisition.....une équipe de trois (03) personnes minimum qualifiées et certifiées, composées des intervenants suivants :

NON, PRENOM	QUALITE	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

NB : Les diplômes et attestations de certification des intervenants, doivent être jointes à l'offre de candidature.

Fait à, le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

**LETTRE D'ENGAGEMENT
SUR LE DELAI SERVICE APRES VENTE PROPOSE ET
DE DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE**

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Je soussigné (Noms, Prénoms, adresse et qualité) :

.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à assurer le **service après-vente** et la **disponibilité des pièces de rechange des équipements** proposés par mes soins dans le cadre de l'appel d'offres national avec exigence de capacités minimales n°.../VRDPO/UTMB/2025 relatif à « Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar », au-delà de la période de garantie pour le délai MSAV, Conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Durée de service après Vente (en années)
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire	

NB : Toute offre proposant un délai de service après ventre (SAV) inférieur au délai de garantie proposé entraine le rejet systématique de l'offre.

Fait à, le.....
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

**PLANNING DES LIVRAISONS
 A renseigner pour chaque lot**

- Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°.../VRDPO/UTMB/2025.

Opération : Acquisition d'équipement pour le plateau technique d'analyses physico-chimiques de Béchar

Le délai global de livraison est de _____ jours des équipements du :
 lot n° _____ Intitulée : _____
selon l'échéancier suivant :

Désignation des articles prestations	Echéancier de livraison
Livraison des équipements	← [_____ jours] →
Dénombrement et installation	← [_____ jours] →
Mise en service et formation	← [_____ jours] →
Réception	← [_____ jours] →

Fait à le

LE SOUMISSIONNAIRE
 (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



VIII. ANNEXES

- I. DECLARATION A SOUSCRIRE
- J. LETTRE DE SOUMISSION
- K. DECLARATION DE CANDIDATURE
- L. DECLARATION DE PROBITE



DECLARATION A SOUSCRIRE



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION A SOUSCRIRE

1) **Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : **Université Tahri Mohamed Bechar**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Représenté
par Monsieur BEZZAZI Boudjema Recteur de l'Université Tahri Mohamed Béchar.**

2) **Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :**

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

a) **Soumissionnaire seul :**

- Dénomination de la société :

b) **Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :**

Conjoint

Solidaire

- Dénomination de chaque société membre du groupement :

1)

2)

3)

- Dénomination du groupement

- Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3) **Objet de la déclaration à souscrire :**

- Objet du marché :

**ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR**

- Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché : **Béchar**
- La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché alloti : Non Oui

Dans l'affirmative, préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

	LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique
	LOT N°08 : Equipements de pailleuse pour le laboratoire

Offre de base

- Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

.....
.....

- Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

.....
.....

4) **Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations :

a) **Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :**

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :



Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

b) Le signataire engage la société sur la base de son offre :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

c) L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation du membre	Nature des prestations par lot concerné
.....
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de **(en chiffres et en lettres)** :

Désignation des lots	Délais
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire	

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.



5) **Signature du soumissionnaire :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
 Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article n°216 de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6) **Décision du service contractant :**

La présente offre est :

Fait à, le..... ;
 Signature du représentant du service contractant

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- **En cas de groupement, présenter une seule déclaration.**
- **En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.**
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- **Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.**



Lettre de soumission

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES
LETTRE DE SOUMISSION



1) **Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : **Université Tahri Mohamed Béchar**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de le Recherche Scientifique Représenté
par Monsieur BEZZAZI Boudjema Recteur de l'Université Tahri Mohamed Béchar.**

2) **Présentation du soumissionnaire :**

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

a) **Soumissionnaire seul :**

- Dénomination de la société :
.....

b) **Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :**

Conjoint

Solidaire

- Dénomination de chaque société membre du groupement :

a.
b.
c.
d.

- Dénomination du groupement :
.....

3) **Objet de la lettre de soumission :**

- Objet du marché public :

**ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE
D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR**

- Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : **Béchar**
 - La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui
- Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

	LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique
	LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

4) **Engagement du soumissionnaire :**

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

c) **Le signataire engage la société sur la base de son offre :**

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :



Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

d) L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Nationalité :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix unitaires et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché,
- me soumetts et m'engage, envers, **Université Tahri Mohamed Bechar**, à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales, moyennant la somme de :

<i>Désignation des lots</i>	<i>Montant en HT (Chiffre et lettres)</i>
LOT N°07: Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique	
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire	
Montant global en HT	
T.V.A. 19%	
Montant global en TTC	

Montant de l'offre en Chiffres : **DA en TTC**

Montant de l'offre en lettres :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations par lot concerné	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire : **Investissement (T3)**

Le service contactant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire :

- ✓ **N° RIB :**
- ✓ **Ouvert auprès de :**
- ✓ **Situé à :**
- ✓ **Au nom de :**



5) **Signature du soumissionnaire :**

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

6) **Décision du service contractant :**

La présente offre est :

Fait à Béchar, le
(Signature du représentant du service contractant)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- **En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser, éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.**
- **En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.**
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- **Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.**



Déclaration de Candidature



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION DE CANDIDATURE

1) **Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Bechar

2) **Objet du marché :**

ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE
D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

3) **Objet de la candidature :**

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché alloti : Non Oui
Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

	LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique
	LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Agissant : En son nom et pour son compte Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

a) **Candidat ou soumissionnaire seul :**

▪ **Dénomination de la société :**

.....
.....

▪ **Adresse :**

▪ **N° de téléphone :** **N° de fax :**

Adresse électronique :

▪ **Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :**

.....

▪ **Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :**

.....

▪ **Forme juridique de la société :**

.....

▪ **Montant du capital social :**

.....

b) **Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises :**

▪ **Le groupement est :** Conjoint Solidaire

▪ **Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :**

▪ **Nom du groupement :**

.....

▪ **Présentation de chaque membre du groupement :**

.....

▪ **Dénomination de la société :**

.....

▪ **Adresse :**



- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui
- Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :
 - Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement, ou ;
 - Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché qui pourraient intervenir ultérieurement ;
- Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation du membre	Nature des prestations par lot concerné

4) **Déclaration du candidat ou soumissionnaire :**

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
 - Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
 - Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
 - Pour avoir fait une fausse déclaration ;
 - Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
 - du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
 - Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
 - Pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
 - Du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
 - Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
 - Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
- Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

.....



-
-
- ✓ *Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.*
 - ✓ *Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :*
 - *est inscrit au registre de commerce, ou ;*
 - *est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art, ou ;*
 - *détient la carte professionnelle d'artisan, ou ;*
 - *est dans une autre situation (à préciser) :*

Dénomination exacte de l'organisme :
.....

Adresse de l'organisme :

Numéro d'inscription : *Date d'inscription :*

- ✓ *Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :
..... délivré par le
..... pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.*

- ✓ *Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, de nantissements, de gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise. Non Oui*
Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente)
.....

.....
Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent : Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision) ..
.....

- ✓ *Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :*
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire : Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)
.....

- ✓ *La société a réalisé pendant (Indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges)
un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes)*
.....



....., dont % sont en relation avec l'objet du marché public du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

✓ Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

5) **Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article n°216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- **En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.**
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.
- **Document à insérer dans le dossier de candidature.**



Déclaration de Probité



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES
DECLARATION DE PROBITE

1) **Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Bechar

2) **Objet du marché :**

ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU TECHNIQUE D'ANALYSES
PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

3) **Présentation du candidat ou soumissionnaire :**

Référence du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Agissant : en son nom et pour son compte au nom et pour le compte de la société qu'il représente

▪ Dénomination de la société :

Adresse :

▪ N° de téléphone : N° de fax :

▪ Adresse électronique :

▪ Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

▪ Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

▪ Forme juridique de la société :

4) **Déclaration du candidat ou soumissionnaire :**

✓ Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics :

Non Oui

Dans la négative : (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :
.....

.....M'engage à ne
recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au
détriment de la concurrence loyale.

✓ M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou du contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

✓ Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

✓ Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à,

le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Document à insérer dans le dossier de candidature



AVIS D'APPEL D'OFFRES



L'université de Béchar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU

TECHNIQUE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux de distribution de quatre gaz pour le plateau technique

LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

Participation : Les soumissionnaires remplissant les conditions suivantes, peuvent participer :

- Les soumissionnaires (personnes physiques ou morales) disposant de registre de commerce électronique comportant les codes convenables éligibles à la fourniture des équipements scientifiques et de recherche, objets du présent cahier des charges.
- La société disposant de références professionnelles en présentant au moins deux (02) attestations de bonne exécution pour des prestations de même nature, dans le domaine des équipements scientifiques.
- La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire cumulé réalisé sur les trois (03) dernières années, « 2021-2022-2023 » ou « 2022-2023-2024 »

Les candidats intéressés peuvent directement ou par le biais d'un représentant dûment mandaté par leur soin, retirer le cahier des charges auprès du Vice Rectorat du développement, de la prospective et de l'Orientation 3^{ème} étage de l'Administration de l'université Tahri Mohamed Bechar, contre paiement de quatre mille (4000,00) Dinars Algériens, non remboursables, non remboursable, payable par virement au Compte de L'université Tahri Mohamed Bechar : C.C.P. N° 322565 Clé 37.

Vice rectorat du développement de la prospective et de l'orientation
BP 417 ROUTE DE KENADSA-08000-

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université « <https://www.univ-bechar.dz> ou <http://web.univ-bechar.dz/vrdpo/> » reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus ;

Remarque : Après le retrait du cahier des charges les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). **Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traitées.**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière comme suit (**La liste détaillée des documents demandés sont mentionnés dans le cahier des charges**):

I) DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
2. Une déclaration de probité ; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
3. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
4. Le Registre de commerce électronique comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
5. Les statuts pour les sociétés.
6. Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF)
7. Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès des CNRC
8. Les pièces fiscales et parafiscales certifiées conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit algérien (Extrait de rôle, mise à jour CASNOS et CNAS), délivrée par le Centre National du Registre du Commerce.
9. L'extrait du casier Judiciaire de la personne engageant l'entreprise

Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires :

a) Capacités professionnelles

Registre de commerce/registre électronique (registre de commerce avec code)

b) Capacités techniques :

Soumissionnaire ayant réalisé des marchés, justifiés par, **au moins, une (01) attestation de bonne exécution** dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

II) OFFRE TECHNIQUE :

1) **Le présent cahier des charges comprenant :**

- L'instruction aux Soumissionnaires signée, datée et cachetée, portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S) signé, daté et cacheté, *sans Mentionner* le montant de l'offre, portant à la dernière page la mention *manuscrite*, « Lu et accepté ».
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Communes (C.P.T.C.) signé, daté et cacheté, portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- Une déclaration à souscrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2) **Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :**

- a) Les spécifications techniques détaillées (catalogues ou fiches techniques) des produits proposés conformément au Cahier des spécifications techniques.
- b) Un certificat de conformité aux normes internationales des produits proposés
- c) La liste des moyens humains (Personnel technique, Ingénieurs et/ou Techniciens) justifiés par les attestations de mise à jour CNAS et/ou CASNOS en cours de validité et diplômes.
- d) Le mémoire technique justificatif : comprenant la qualité et moyens humains du soumissionnaire, délai de livraison, la durée de garantie et le service après-vente, conformément à l'annexe du présent cahier des charges.
- e) Le planning de livraison et de mise en service des équipements, renseigné, daté et signé.

N.B : Les documents cités en a) et b) **doivent être anonymes** (Aucune indication du soumissionnaire) **sinon l'offre sera rejetée ; Une version électronique (CD) de ces documents doit être fournie**

III) OFFRE FINANCIERE :

1. Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) en hors taxes rempli et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) en **hors taxes** et **en toutes taxes comprises** rempli, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
4. Le tableau récapitulatif des lots, renseigné, daté et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces 3 enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Appel d'offres N°.../U.T.M.B/2025 ».

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt-cinq (25) jours** à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 11h au niveau de la **salle de la réunion du vice-Rectorat du développement, de la prospective et de l'Orientation 3^{ème} étage de l'Administration de l'Université de Béchar.**

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des candidats ou soumissionnaires ou leurs représentants, le même jour de dépôt des offres à partir de **11h**, au niveau de **du vice-Rectorat du développement, de la prospective et de l'Orientation 3^{ème} étage, université de Béchar.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de validité des offres égal à la durée de préparation des offres augmentée de **Trois (03) mois**.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Recteur



إعلان عن طلب العروض المفتوح مع اشتراط قدرات دنيا رقم .../ج.ط.م.ب/ 2025

ب /قدرات تقنية: -المراجع المهنية مبررة بشهادات حسن التنفيذ (ما لا يقل عن شهادة واحدة (01) من نفس الطبيعة.

II/العرض التقني:

1. دفتر الشروط يحتوي على:

- تعليمات للمتعهدين:مضمي ومختوم، يحتوي في آخر صفحته على العبارة "قرأ وقبل" مكتوبة بخط اليد.
- دفتر الوصفات الخاصة (C.P.S) مضمي ومختوم، بدون ذكر مبلغ العرض، يحتوي في آخر صفحته على العبارة "قرأ وقبل" مكتوبة بخط اليد.
- دفتر الوصفات التقنية العامة (C.P.T.C) مضمي ومختوم، يحتوي في آخر كل حصة على العبارة "قرأ وقبل" مكتوبة بخط اليد.
- تصريح بالاكتمال لكل حصة وفق النموذج المرفق بعد ملئه، مؤرخ ومختوم وموقع من قبل المتعهد.

2. كل وثيقة تسمح بتقييم العرض التقني:

- أ) فهرس، البطاقة التقنية تفصل مواصفات المنتج المقترح.
- ب) شهادة المطابقة للمعايير الدولية للمنتج المقترح.
- ج) قائمة الوسائل البشرية "مهندس و/أو تقني" (مع إثبات الشهادات، بيان السيرة الذاتية والتصريح لدى CNAS و/أو CASNOS سارية المفعول)
- د) مذكرة تقنية تبريرية تحتوي على (طبيعة والإمكانيات البشرية للمتعهد، آجال التسليم، مدة الضمان وخدمة ما بعد البيع) لكل حصة، مضمية ومختومة، حسب النموذج المرفق في دفتر الشروط.
- هـ) جدول التسليم والوضع في الخدمة للتجهيزات لكل حصة مضمي ومختوم.

ملاحظة: الوثائق المذكورة في (أ) و (ب) يجب ألا تحتوي على أي إشارة تشير إلى المتعهد (Anonyme) ولا سيتم رفض العرض؛ يجب توفير نسخة إلكترونية (CD) من هذه الوثائق.

III/العرض المالي:

1. رسالة التعهد مؤرخة، مضمية ومختومة حسب النموذج المرفق لكل حصة.
 2. جدول الأسعار بالوحدة مضمي ومختوم.
 3. تفصيل كمي وتقديري مضمي ومختوم.
 4. الجدول الملخص للخصم مضمي ومختوم.
- يوضع ملف الترشيح، العرض التقني والعرض المالي في أظرفة منفصلة ومقفلة بإحكام، يبين كل منها تسمية المؤسسة، مرجع وموضوع المناقصة، وعبارة «ملف الترشيح»، "العرض التقني" و "العرض المالي" حسب الحالة. توضع هذه الأظرفة في ظرف آخر مقفل بإحكام وغير معرف، يحمل عبارة "لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة وتقييم العروض - إعلان عن طلب عروض مفتوحة مع اشتراط قدرات دنيا رقم ... /ج.ط.م.ب/ 2025"
- حددت مدة تحضير العروض بخمسة وعشرون (25) يوما ابتداء من أول ظهور للإعلان في الجرائد الوطنية.
- حدد تاريخ إيداع العروض بآخر يوم من مدة تحضير العروض، وذلك من أول ظهور للإعلان في الجرائد الوطنية، من الساعة 08 إلى الساعة 11 على مستوى نيابة رئاسة الجامعة المكلفة بالتنمية، الاستشراف والتوجيه
- إذا صادف هذا اليوم، يوم عطلة أو راحة قانونية، فإن تاريخ الإيداع يمدد الى غاية يوم العمل الموالي.
- يتم فتح الأظرفة في جلسة علنية بحضور المترشحين او المتعهدين أو ممثليهم، في نفس يوم إيداع العروض ابتداء من ال ساعة 11 بقاعة الاجتماعات بناية رئاسة الجامعة المكلفة بالتنمية، الاستشراف والتوجيه.
- يبقى المتعهدون ملزمون بعروضهم لمدة ثلاثة (03) أشهر + مدة تحضير العروض.
- يمتد سريان عروض الفائز الموقت بالسوق أو العقد بشكل منهجي لمدة شهر إضافي (01) قف ولأحكام المادة 99 من المرسوم الرئاسي رقم 247-15 المؤرخ في 16 سبتمبر 2015، المنظم للعقود العامة وتفويضات الخدمة العامة

مدير الجامعة

تعلن جامعة بشار عن إعلان عن طلب عروض مفتوح مع اشتراط قدرات الدنيا من أجل:
ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PLATEAU
TECHNIQUE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE BECHAR

LOT N°07 : Fourniture, pose, raccordement et mise en marche des réseaux
de distribution de quatre gaz pour le plateau technique
LOT N°08 : Equipements de paillasse pour le laboratoire

*المشاركة: يمكن للمترشحين والمتعهدين المستوفين للشروط التالية المشاركة

المناقصة موجهة للمترشحين والمتعهدين الذين يبرون:

- الشركات (الأشخاص الطبيعيين أو الاعتباريين) التي لديها سجل تجاري إلكتروني يحتوي على الرمز (Code) المناسبة للمؤهلة لتوريد الأجهزة العلمية والبحثة الخاضعة لهذه المواصفات.
- الشركة التي لديها مراجع مهنية يتقدم ما لا يقل عن شهادتين (02) حسن التنفيذ لخدمات من نفس النوع في مجال الأجهزة العلمية والبحثة.
- القدرات المالية: يتم التحقق من شروط الأهلية المتعلقة بالقدرة المالية للعارض على أساس حجم الأعمال التراكمي المحقق خلال السنوات الثلاث (03) الماضية -2022-2023-2024

يتم سحب دفتر الشروط من قبل الشخص المخول مع تقديم وصل الدفع، منذ أول ظهور هذا الإعلان عن الطلب عن العروض مقابل مبلغ غير قابل للرد: 4000.00 دج تودع لحساب جامعة (C.C.P. N° 322565 Clé 37 UNIVERSITE DE BECHAR)

جامعة طاهري محمد بشار - نيابة مديرية التنمية والاستشراف والتوجيه

يسحب دفتر الشروط من الموقع الإلكتروني الرسمي للجامعة

« <https://www.univ-bechar.dz> ou <http://web.univ-bechar.dz/vrdpo/> ملاحظة: يجب على كل العارضين الذين سحبوا دفتر الشروط من الموقع الإلكتروني الرسمي التقرب إلى مصالح نيابة مديرية الجامعة على العنوان أعلاه للختم والإمضاء في سجل السحب وتقديم وصل الدفع. كل عارض لم يحتفل لهذه الشروط يعتبر عرضه لا غيا.

ويشمل الملف على: ملف الترشيح والعرض التقني والعرض المالي، مرتبة كما يلي (القائمة التفصيلية للوثائق المطلوبة مذكورة في دفتر الشروط):

I. ملف الترشيح:

1. تصريح بالترشيح مضمي مؤرخ ومختوم حسب النموذج المرفق
 2. تصريح بالنزاهة مضمي مؤرخ ومختوم حسب النموذج المرفق
 3. الوثائق التي تتعلق بالتفويضات التي تسمح للأشخاص بالزام المؤسسة.
 4. سجل التجارة الإلكترونية الذي يحتوي على رمز النشاط بما يتفق مع الغرض من هذا دفتر الشروط
 5. نسخة من القانون الأساسي بالنسبة للشركات.
 6. نسخة من بطاقة التعريف الجبائي (NIF).
 7. نسخة من شهادة إيداع الحسابات الاجتماعية صادرة عن المركز الوطني للسجل التجاري.
 8. شهادة السوابق العدلية للشخص المزم للخدمة لا تتعدى صلاحيتها ثلاثة (03) أشهر
 9. نسخ عن الشهادات الجبائية وهيئات الضمان الاجتماعي (مستخرج الضرائب صافي أو مجدول، CNAS، CASNOS، سارية المفعول بتاريخ فتح الأظرفة.
- كل وثيقة تسمح بتقييم قدرات المرشحين أو المتعهدين:
- أ/ قدرات مهنية: السجل التجاري الإلكتروني.

رأى لجنة الصفقات العمومية
رقم: 05، بتاريخ: 14 ماي 2025
السواكنة،



رئيس لجنة الصفقات العمومية
لجامعة طاهري محمد بشار

صافي حبيب